

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - NOVEMBRE 2020

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Diplomatie	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	10
▶ Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire.....	10
▶ Justice.....	11
▶ Condition carcérale.....	11
▶ Gouvernance	12
▶ Droits des femmes, violences basées sur le genre	14
▶ Université, éducation, droits de l'enfant.....	15
▶ Santé.....	16
▶ Expatriation, migrations	17
▶ Médias, réseaux sociaux	17
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	17
▶ Ressources naturelles	17
▶ Environnement, foncier.....	20
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	21
▶ Economie - Social.....	22

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

01/11 - La manifestation organisée par les élus du TIM qui devait se tenir dans l'enceinte du magasin Magro de Fianarantsoa a été empêchée par les forces de l'ordre. L'accès au site a été bloqué. L'objectif annoncé par les élus était de faire un « *compte-rendu de mandat à la population* », comme le préconise la Constitution. Pour *La Vérité*, « *le régime avait toutes ses raisons de se méfier d'une telle manifestation qui prend l'allure d'une déstabilisation plus qu'autre chose.* ». Et de faire remarquer que la députée Hanitra Razafimanantsoa, l'une des initiatrices de ce meeting, est élue dans une autre circonscription, à Antananarivo. Elle n'avait donc aucun compte à rendre aux citoyens de Fianarantsoa. Quelques jours auparavant, une délégation dirigée par le secrétaire général du TIM avait tenté en vain de remettre au préfet une lettre visant à « *l'informer* » du projet.

04/11 - Réconciliation nationale - Le Dinike fait appel au FFKM. Madagascar est dans une phase de processus inachevé en matière de la réconciliation nationale. C'est la plateforme Dinike (Dina lombonan-Kevitra) qui l'a rappelé lors de sa rencontre avec la presse. Solution préconisée : « *s'en remettre au Conseil des Eglises chrétiennes de Madagascar* » (FFKM). Pour Serge Zafimahova, président de Dinike, l'instauration d'une société harmonieuse passe par la réconciliation nationale et la refondation de la République et de la Nation sous l'égide du FFKM. « *Le Conseil des Eglises s'avère le seul qui puisse avoir la confiance de la population et garantir l'unité dans la diversité* », affirme-t-il, malgré les échecs répétés du FFKM dans ses tentatives de sortie des crises politiques qui se sont succédées depuis 1990. Dinike regroupe 14 partis politiques et 11 organisations de la société civile ont également rejoint la plateforme. Constant Raveloson, ancien partisan du TIM et leader du mouvement du Magro de Behoririka, a grossi les rangs des leaders de la plateforme.

04/11 - Le projet de création de la 23^e région retrouve une chance d'être adopté durant la session ordinaire du Parlement. Les élus locaux d'Ikongo, maires et conseillers communaux, commencent à céder du terrain quant au prochain rattachement de leur district à la nouvelle région issue de l'éclatement de la région

Vatovavy Fitovinany. Ils ont donné leur accord à la proposition d'Andry Rajoelina de le rattacher à la future région Fitovinany qui avait été entérinée par les notables traditionnels.

06/11 - Le TIM campe sur ses positions quant à la construction du Colisée au sein du Rova de Manjakamiadana. Selon son secrétaire général, Riana Andriamasinoro, « *le TIM estime que le 'soatoavina' et les valeurs malgaches n'ont pas été respectés avec l'installation du Colisée dans l'enceinte du palais de la Reine. Cette construction devrait être détruite car elle ne respecte pas les us et coutumes de l'Imerina* ». Le SG condamne la cérémonie d'inauguration prévue ce jour par le pouvoir. Cette réalisation aura des impacts négatifs sur l'unité et le fihavanana malgaches, affirme-t-il, rejoint en cela par la députée Hanitra Razafimanantsoa. Pour mémoire, Marc Ravalomanana, les députés et les conseillers municipaux du TIM ont déposé des requêtes auprès du Conseil d'Etat le 24 juin pour contester la construction du Colisée. Le comité des descendants d'Andriamanjaka ont également émis une protestation, comme les Andriana merina.

06/11 - Le tribunal de référé civil s'est déclaré incompétent sur la requête en suspension des travaux de construction du Rova d'Antananarivo. Les 12 associations qui ont porté plainte n'auront pas réussi à faire suspendre le chantier. Quelques jours avant l'inauguration des travaux de rénovation prévue le 6 novembre, ils avaient demandé une assignation à bref délai de l'Etat. Le tribunal de référé civil s'est déclaré incompétent. Le Conseil d'Etat, première cour devant laquelle elles ont déposé en juin une requête en vue de faire annuler le permis de construire du Colisée « *Kianja Masoandro* », ne s'est pas encore prononcé. Pour les plaignants, la légalité n'a pas été respectée dans le processus d'instruction du permis de construire.

07/11 - Inauguration en grande pompe du Rova d'Antananarivo réhabilité. Andry Rajoelina qui a dirigé la cérémonie, vêtu d'un costume rouge de la monarchie, a déclaré que le Rovan'Antananarivo sera désormais baptisé « *Rovan'i Madagasikara*. » Il a annoncé que le Rova sera un musée moderne équipé des nouvelles technologies. Des vestiges du passé qui ont marqué l'histoire comme la couronne du dais de Ranavalona III, fraîchement rapatriée, y prendront place. Le chef de l'Etat compte également demander le retour du « *kabeso* » ou crâne du roi Toera du Menabe, décapité en 1897, et exposé actuellement du muséum d'histoire naturelle de Paris, tout comme le crâne du prince Ratsimamanga, exécuté en 1896 sur ordre de Galliéni. La réhabilitation de Manjakamiadana a été réalisée sur le budget du ministère de la culture, quant au pavillon royal Besakana, ancienne demeure du roi Andrianampoinimerina, les travaux ont été financés par la famille du président. Les autorités auraient reçu des propositions d'aides d'autres pays et partenaires mais pour préserver la souveraineté nationale il a été décidé de s'en passer, a affirmé le président. « *La réhabilitation du Rova de Madagasikara marque le retour de la véritable souveraineté nationale* », a martelé Andry Rajoelina. *Midi* note que le président du Sénat, Rivo Rakotovo, n'a pas participé aux cérémonies, pas plus que les anciens présidents Ratsiraka, Rajaonarimampianina et Ravalomanana. Ce dernier avait pourtant lancé à l'époque une collecte de fonds pour financer la réhabilitation du Rova, collecte qui a été amputée par des détournements. Les travaux avaient commencé sous sa présidence avant d'être arrêtés. Autre absence remarquée : celle du président de l'Académie malgache, Raymond Ranjeva. Les notables traditionnels de toute l'île étaient présents, de même que la princesse Fenosoa Ralandison Harivola Andriatsimamanga, descendante de Ranavalona III.

10/11 - Une proposition de loi portant code d'éthique et de déontologie des députés est en instance à l'Assemblée nationale. Un texte qu'appréhende une partie de ses membres. Initiée par le député Djohary Lee Andrianambinina, la proposition met l'accent sur le sens éthique, la probité et l'exemplarité des élus. Elle souligne que les députés doivent être « *honnêtes, intègres, redevables, impartiaux et responsables dans leurs manières d'exercer leur fonction* ». Elle reprend quelques dispositions déjà prévues par d'autres textes, à l'exemple de l'assiduité requise des députés, de l'incompatibilité de fonctions, ou encore du respect de leur appartenance politique. Deux points sur lesquels, les élus se permettent souvent quelques largesses. L'initiative du député Andrianambinina prévoit la création d'un « *Commissariat à l'éthique et à la déontologie* », au sein de la Chambre basse. Le vote de la proposition a été ajourné « *afin de prendre la meilleure décision* ».

10/11 - Loi de finances 2021 - Le projet de loi inaccessible au grand public. Prévu d'être remis entre les mains des membres de la Chambre basse fin octobre, le projet de loi de finances reste non-accessible pour les citoyens. « *Dès lors que le document est remis par le ministère de l'économie et des finances à l'Assemblée nationale, ce dernier devrait être, par la même occasion, disponible pour le grand public* », rappelle Hony Radert, secrétaire générale du CCOC. Le collectif avait émis des recommandations dont on ne sait pas si elles ont été prises en compte. La commission finances, économie et plan de la Chambre haute est elle aussi en attente du document.

17/11 - Le projet de loi de finances, élaboré par le ministère de l'économie et des finances et adopté par le gouvernement depuis presque trois semaines n'est toujours pas arrivé entre les mains des parlementaires, contrairement à ce qu'impose la loi. « *Pendant ce temps, et c'est bien là ce que dénonce fermement la société civile, la population a droit à quelques divertissements. L'agacement et la colère montent* »,

écrit RFI. Tournée nationale de la chanteuse sud-africaine à l'origine du succès planétaire du titre « *Jerusalem* », alors même que les frontières sont fermées ; rassemblements massifs tolérés pour célébrer le retour de Côte d'Ivoire des joueurs de foot malgaches, sans respect des gestes barrière... Pour la société civile, le gouvernement « *divertit son peuple pour mieux faire diversion* ». Il ne resterait qu'une dizaine de jours aux élus pour étudier et débattre du texte. Pour Hony Radert, représentante du CCOC, c'est inadmissible : « *C'est un souci parce que le ministère des finances ne respecte pas la loi, sans invoquer de quelconques raisons pour justifier le retard. Cela donne l'impression que l'on se fiche de la vie du citoyen.* »

« **Nous nous insurgons contre ce manque flagrant de respect de la loi et cette négligence de la part de l'exécutif à l'égard du pouvoir législatif et des institutions** », déclarent des organisations de la société civile dans un communiqué qui appelle aussi les élus à « *s'armer de courage et d'abnégation* » pour étudier le texte, consulter le secteur privé et la société civile. « *Que la pratique malencontreuse devenue une mauvaise habitude des députés de voter le budget après seulement revendications et défenses de leurs propres intérêts cesse !* », lancent-elles.

20/11 - Le projet de loi de finances initiale 2021 enfin présenté à l'Assemblée nationale, qui disposera de délais réduits pour l'examiner. Le texte est disponible sur le site Internet du ministère de l'économie et des finances depuis 3 jours. Il prévoit un taux de croissance de 4,5 % et mise sur le redressement économique et l'atténuation des effets des chocs économiques et sociaux, dont ceux imputables au Covid-19 et à la famine dans le Sud. La santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, la sécurité publique, la justice, l'accessibilité à l'eau potable, l'hygiène, l'assainissement et la gestion des risques de catastrophes, verront leur budget augmenté. Même si le budget de l'éducation nationale connaît une hausse, il est en baisse en pourcentage dans le budget total de l'Etat, observe *Tribune*. Il représentait 22 % du budget en 2005, 15 % en 2018 et en 2019 il a chuté en dessous de la barre des 15 %, atteignant 12 % cette année. Des ressources financières importantes seront engagées pour la concrétisation des promesses présidentielles, dont la réalisation de logements sociaux.

28/11 - Après seulement deux heures de débat, le projet de loi de finances a été adopté par l'Assemblée nationale. L'opposition a claqué la porte. L'ordre du jour prévoyait deux jours de séance plénière mais les élus n'ont pas jugé nécessaire d'y consacrer plus de temps. Le texte a été adopté quasiment en l'état par les 97 députés présents en séance.

29/11 - La plateforme Rohy dénonce « un budget voté à la va-vite et incohérent avec les besoins et enjeux de la population. Des priorités incompréhensibles dans une conjoncture post-Covid-19 » : c'est ainsi que la société civile a commencé son analyse du projet de loi de finances. Elle observe une augmentation excessive du budget du ministère de la jeunesse et des sports pour les investissements. C'est quasiment 90 % du budget d'investissement de l'éducation nationale. C'est plus de 50 % du budget d'investissement pour la santé alors que le budget de la santé, en valeur réelle, est à la baisse. Il n'y a pas d'octroi de nouveaux postes budgétaires alors que l'urgence sanitaire est toujours là. La société civile relève que 11 % du budget restent sans destination précise, ce qui conduit à s'interroger sur la crédibilité du budget et soulève des questions sur l'utilisation de l'argent public et l'invisibilité de l'utilisation des fonds Covid. Le mouvement Rohy s'interroge aussi sur le taux de croissance de 4,5 % prévu pour 2021, alors qu'il est négatif cette année, à -3,8 %. Le FMI ne prévoit qu'un taux de croissance de 3 %. La plateforme salue tout de même plusieurs mesures comme la prise en charge partielle des charges parentales pour l'éducation. Les députés du TIM s'opposent aussi au fond du texte. « *Ce projet de loi de finances est loin d'être réaliste* », estime leur porte-parole. « *Nous nous attendions à trouver un budget d'exception ou spécial, compte tenu de la crise causée par le Covid-19. Nous avons entendu parler pendant des mois de relance pour le secteur privé et même d'un plan Marshall, mais après lecture, nous n'avons rien trouvé de tout ça* », poursuit-il.

11/11 - Les membres de la diaspora du Gasy Tia Tanindrazana (GTT) établis notamment en France, tirent la sonnette d'alarme. « *Les informations relatives à la recrudescence de la corruption, du népotisme et des pillages des ressources naturelles à Madagascar sont véhiculées partout par de nombreux médias internationaux. Pis encore, l'existence du Kere qui a fait plusieurs morts ces derniers temps, ne fait que ternir l'image des dirigeants du pays. Aucune solution durable n'a été trouvée jusqu'à maintenant alors que la famine dans la partie Sud de l'île dure depuis belle lurette* », ont-ils dénoncé dans un communiqué. Une explosion sociale consécutive aux nombreux licenciements provoqués par la crise sanitaire serait à redouter. Une situation qui frappe en outre les salariés du groupe Tiko dont les sociétés ont été fermées par le pouvoir en raison de litiges fiscaux, ainsi que les centaines d'élèves qui les approvisionnaient. *Midi* rappelle que le GTT a vu le jour en 2009 pour s'opposer au renversement de Marc Ravalomanana.

12/11 - Sur quatre postes restés vacants au sein des gouvernorats de région, deux seront occupés par des femmes. Seule la région Betsiboka est encore en attente de son gouverneur. Au mois d'août le Conseil national des femmes de Madagascar (CNFM) avait fait savoir que la nomination de femmes à des postes de responsabilités restait à renforcer, notamment au niveau des régions. « *Les nombreuses femmes regroupées*

au sein du CNFM refusent de croire que cette situation est inéluctable. Elles souhaitent une politique plus volontariste en faveur de l'égalité des femmes et des hommes », avait-il déclaré, attendant un geste de la part du gouvernement pour les dernières nominations aux postes de gouverneurs.

12/11 - Christine Razanamahaso, présidente de l'Assemblée nationale, a révélé l'existence d'un gap de 7 milliards Ar. dans le budget de fonctionnement de l'institution. Les députés et leurs assistants ne toucheront plus leurs indemnités de session et leurs salaires et n'auront plus de crédits carburants à partir de ce mois. La hausse des salaires du secteur public de 13 % en début d'année et l'augmentation des effectifs d'assistants parlementaires seraient à l'origine de cette situation. Une situation qui fait resurgir le spectre d'une fronde contre l'exécutif de la part des députés. Il y a quelques semaines, les sénateurs en fin de mandat avaient protesté contre les restrictions budgétaires qui leurs étaient imposées, considérant qu'elles visaient à nuire au fonctionnement de la Chambre haute, majoritairement opposée au pouvoir. Le Sénat a fini par s'en accommoder en réduisant drastiquement sa participation à la session en cours.

13/11 - Jean Eric Rakotoarisoa, président de la HCC, à l'adresse des sénateurs : « Le budget n'est pas une excuse pour faillir à ses devoirs. » Le comportement des sénateurs prend selon lui l'allure d'une infraction aux textes stipulant la tenue d'une session budgétaire en cette période de l'année. De très nombreux sénateurs, mécontents des restrictions budgétaires dont la Haute assemblée est victime, ont décidé de boycotter les séances. Aucune activité majeure n'a encore pu démarrer.

16/11 - L'accès des partis de l'opposition à l'enceinte du Magro d'Antsirabe a été interdit par les autorités qui ont érigé un mur de forces de sécurité pour dissuader les partisans de Marc Ravalomanana et de Hery Rajaonarimampianina d'y pénétrer. Les députés et sénateurs de l'opposition avaient programmé sur ce terrain privé un « rapport parlementaire public » pour leurs partisans. La foule a alors choisi d'investir les rues de la ville sans susciter un grand intérêt de la part de la population, observe *Midi*. Pourchassée par les forces de l'ordre, les manifestants se sont dispersés. Les leaders de la manifestation sont recherchés. Les élus avaient déjà subi cette même interdiction de tenir un meeting à Toamasina, Mahajanga et Fianarantsoa. Pour le ministre de l'intérieur, Tinarivelo Razafimahefa, « il n'y a aucune volonté de museler l'opposition derrière ces mesures prises. Au contraire, dans une démocratie, l'opposition est utile pour servir de balise. Il faut pourtant s'en tenir au contexte actuel. (...) Notre mission consiste à sécuriser le processus électoral, c'est-à-dire, avant, pendant et après le scrutin, a-t-il affirmé. Tous les acteurs doivent promouvoir l'intérêt national et veiller à l'intérêt commun dans leurs actions respectives, il convient de faire taire la politique politicienne et à se focaliser, chacun, sur son rôle dans le développement économique du pays et rattraper les décennies de retard. »

30/11 - Invité à la célébration du 150e anniversaire de l'église Fjkm de Soavinandriana, Marc Ravalomanana a été interpellé par les forces de l'ordre devant l'église, après le culte. Les autorités locales dans la région Itasy ont rappelé que le rassemblement de personnes reste interdit pour des raisons sanitaires. Les éléments des forces de l'ordre étaient dirigés par le chef de district de Soavinandriana et un officier supérieur de la gendarmerie. L'ancien président s'est dit « choqué et surpris » du geste des autorités. Le chef de district a expliqué que « la mesure est renforcée puisque nous sommes en période électorale. » *Tribune* note que la mesure interdisant le rassemblement des personnes est appliquée de manière variable et que certains événements font parfois exception à la règle, pour ne citer que les manifestations grandioses durant le match des Barea à Toamasina et les spectacles donnés dans tout le pays par la star internationale Nomcebo Zikode.

17/11 - Le premier ministre a dirigé une réunion de l'Organisme mixte de conception national avec la participation de membres du gouvernement et tous les hauts responsables en charge de la sécurité. A l'ordre du jour : l'apaisement et le maintien de l'ordre public. Différentes formes d'atteinte à la justice et aux droits d'autrui ont connu une proportion inquiétante ces dernières semaines, comme la multiplication des viols de mineurs et des violences basées sur le genre. S'ajoutent à cela la recrudescence des vols de bovidés, les attaques de dahalo et les crimes environnementaux.

18/11 - Les députés ont reporté la présentation du rapport de la commission spéciale de mise en accusation devant la Haute cour de justice (HCJ). La commission, qui a examiné le dossier de quatre anciens ministres, a demandé une prolongation. L'identité de ces anciens ministres n'a pas été révélée. Le rapporteur de la commission Djohary Lee Andrianambinina, a expliqué que l'examen de ces dossiers était une tâche délicate demandant la plus grande attention. *Newsmada* indique en outre qu'après convocation des témoins les accusés ne se sont pas présentés devant la commission. 49 députés seulement étaient présents à la séance. Le site constate que des reports inexpliqués sont nombreux depuis l'annonce par Christine Razanamahaso du gap de 7 milliards Ar dans les crédits de fonctionnement de l'Assemblée.

25/11 - La présentation du rapport de la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur la mise en accusation devant la HCJ de quatre anciens membres du gouvernement a été une fois de plus reportée. Le député Honoré Tsabotokay a annoncé qu'il reste encore des investigations à réaliser et des témoins à auditionner. « *Les anciens ministres impliqués dans les dossiers ont tous répondu à leur sollicitation. Ils ont coopéré* », a déclaré le président de la commission. « *Certains d'entre eux sont à Madagascar, d'autres à l'étranger* », a-t-il ajouté. *Tribune* rapporte que des voix commencent à considérer que « *ces multiples reports ne seraient finalement qu'une manœuvre dilatoire des députés pour préserver certains intérêts.* » *Midi* laisse entendre que les députés ont engagé un bras de fer avec le chef de gouvernement pour obtenir satisfaction de leurs revendications en contrepartie de la poursuite de leurs travaux, notamment l'adoption de la loi de finances 2020. *L'Express* rapporte que selon des indiscrétions, « *des députés sont cités dans certaines affaires* » tandis que d'autres rumeurs laissent entendre que « *les élus hésitent à présenter le rapport d'enquête de peur de représailles politiques.* »

Midi révèle que les quatre personnalités concernées par la procédure sont l'ex-ministre de la population Onitiana Realy, l'ancien ministre de l'aménagement du territoire du temps de la Transition, Reboza Julien, l'ancien ministre de l'environnement sous la présidence Rajaonarimampianina, Anthelme Ramparany, et l'ex-ministre de la santé, le Pr. Mamy Lalatiana Andriamanarivo. Ce dernier aurait envoyé un certificat médical attestant qu'il a été testé positif au coronavirus. Onitiana Realy et Anthelme Ramparany se trouveraient à l'étranger malgré l'existence d'une interdiction de sortie du territoire prise à leur encontre. Le député Honoré Tsabotokay a aussi annoncé que huit autres anciens ministres sont aussi dans le collimateur de la justice. Ils seraient, eux aussi, soupçonnés d'être impliqués dans des détournements et diverses malversations.

53 élus ont approuvé la prolongation alors que les députés sont tenus de présenter leur rapport durant la session ordinaire en cours. La commission spéciale est pourtant bloquée au niveau de ces quatre dossiers alors qu'elle devrait en examiner douze.

27/11 - Le rapport de la Cour des comptes pointe du doigt les défaillances du logiciel Augure censé éradiquer les emplois fictifs de la fonction publique. En dépit des efforts menés pour l'administration, la fin de la gabegie est loin d'être atteinte. Les fonctionnaires fantômes feraient perdre chaque année à l'Etat le triple du budget annuel du ministère de la communication et de la culture. Le ministre de l'économie et des finances, Richard Randriamandranto, a admis ces imperfections et a indiqué que l'amélioration du logiciel va être engagée. 7 000 emplois pourraient encore faire l'objet de vérifications.

27/11 - Une année après les élections législatives et communales, rares sont les candidats qui ont déposé leurs comptes de campagnes auprès de la Commission de contrôle du financement de la vie politique (CCFPV). Trois candidats maires sur les 6 303 inscrits ont jusqu'à présent effectué la démarche. Pour les législatives, sur 814 candidats, seuls 23 ont honoré leur engagement. Le délai de trois mois prévu par la loi portant sur le régime général des élections et des référendums n'a pas été respecté par l'immense majorité mais le texte ne prévoit aucune sanction pour les candidats et les élus récalcitrants. La CCFPV suggère l'application stricte des textes mais aussi leur amélioration, notamment sur les sanctions encourues en cas de défaillance. A quelques jours des sénatoriales, aucun candidat n'a encore présenté son trésorier auprès de la Ceni.

Lutte contre le coronavirus

06/11 - L'Aviation civile de Madagascar (ACM) précise que tous les vols de rapatriement vers Madagascar sont suspendus en raison des risques sanitaires. Aucune autorisation d'embarquement vers Madagascar ne sera délivrée jusqu'à nouvel ordre. Les vols commerciaux vers la Grande île restent suspendus. Pour les vols touristiques à destination de Nosy Be, seuls ceux qui ne sont pas en provenance de pays frappés par la seconde vague de Covid sont autorisés. La circulation géographique en dehors de l'île au parfum n'est pas autorisée aux touristes. Les vols cargo sont autorisés mais le débarquement des équipages est interdit.

06/11 - Quatre mois après l'adoption du Plan multisectoriel d'urgence (PMDU), la société civile veut du concret. Le retard sur l'opérationnalisation des instances prévues, le manque de communication sur sa mise en place, le manque de précision sur son mode de fonctionnement ainsi que l'inexistence de consultations conduisent le consortium « *Suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds (STEF)* » alloués aux réponses au Covid 19 à pointer du doigt les carences du pouvoir.

10/11 - La crainte d'une deuxième vague a disparu dans la capitale. Le port du masque, davantage motivé par la peur des policiers, est vite abandonné dès que ces derniers ont le dos tourné. Quant à la distanciation sociale, elle n'est plus du tout respectée dans la rue comme sur les lieux de travail, les écoles, et encore moins dans les lieux de grande affluence comme les marchés et les grands magasins. A tel point que la crainte de la deuxième vague n'est pas palpable, encore moins visible chez les Tananariens. Il en est de même dans les autres grandes villes. Le coronavirus n'a cependant pas encore totalement disparu. Les 122 cas de Covid-

19 pour l'ensemble du pays rapportés dans le dernier rapport du CCO témoignent de la présence du coronavirus dans 13 régions sur 22.

16/11 - Didier Ratsiraka craint une deuxième vague à Toamasina, engendrée par le non-respect des mesures sanitaires lors de l'accueil des joueurs de foot de l'équipe nationale Barea. « *Il est de mon devoir d'interpeller tout un chacun face à ce qui se passe actuellement* », a-t-il soutenu. Et de rappeler que le pays n'a pas encore réussi à vaincre définitivement la pandémie. Les autorités locales et les responsables de la ligue de football ont organisé un carnaval et plusieurs manifestations devant l'hôtel de ville. Un événement rassemblant plusieurs centaines de personnes qui ont ignoré délibérément les mesures sanitaires. Toamasina a représenté le foyer de Covid-19 le plus important au début de la pandémie. Le Covid-19 continue par ailleurs de progresser lentement dans la région Analamanga, même si les cas de contamination ne sont pas aussi nombreux qu'il y a quelques mois.

17/11 - La Gazette écrit : « A Madagascar, la cause principale d'une deuxième vague de contamination et de propagation généralisée de la pandémie de Covid-19 sera une chanson. En effet, le tube Jerusalem qui a connu un succès durant le confinement a gagné en quota à tel point que la chanteuse [Sud-africaine] Nomcebo Zikode a été invitée pour faire le tour de Madagascar et interpréter entre autres cette chanson en live devant des milliers, voire des millions de spectateurs. (...) Qui est le responsable ayant délivré toutes les autorisations pour permettre ce genre de scandale ? (...) Quel statut devrait-on posséder pour pouvoir circuler librement à Madagascar après avoir pénétré les frontières durant une période de fermeture ? (...) Apparemment tous ceux qui ont le bras assez long pour contourner la loi peuvent le montrer publiquement »

18/11 - Grave entorse à la lutte contre le Covid-19 - Des foules immenses pour suivre la retransmission du match des Barea contre la Côte d'Ivoire dans le cadre des phases éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN). Le match s'étant déroulé à huis clos au stade de Barikadimy, à Toamasina, mais des milliers de personnes ont bravé la peur de l'épidémie dans tout le pays, le chef de l'Etat s'est exposé en première ligne dans la foule soutenant l'équipe nationale. « *Le relâchement était partout flagrant, la distanciation physique était quasiment impossible, le port de masque souvent délaissé, les consignes sanitaires complètement oubliés*, écrit Tribune. On retrouve le même relâchement dans la plupart des événements sportifs, culturels, religieux, voire même politique de ces dernières semaines », déplore le site. Un épidémiologiste malgache a mis en garde contre ces grands rassemblements. Les professionnels de santé craignent un retour en force du virus. « *Même si la menace d'une seconde vague semble réelle, aucune autorité à part le ministère de la santé, qui ne cesse de rappeler l'importance des gestes barrières, ne semble se soucier des rassemblements créés autour de ces événements* », conclut Tribune.

19/11 - « L'énigme du Covid 19 à Madagascar », titre Actu Tana. 17 310 cas et 250 décès à ce jour : la faiblesse des indicateurs épidémiologiques à l'échelle nationale ainsi que du faible nombre de tests effectués peuvent bien entendu expliquer ces modestes chiffres annoncés officiellement. Indépendamment des chiffres officiels, le taux de pression hospitalière devrait pouvoir également donner une idée des vraies réalités mais malheureusement cette information n'est pas disponible. Il est compliqué dans ces conditions de connaître le nombre de décès journaliers ainsi que les causes réelles de ces décès. Il n'y a donc aucune certitude sur la situation réelle à Madagascar... Est-ce que les Malgaches sont-ils exceptionnellement résistants à ce virus et pour quelles raisons ? Les immenses mouvements de foule observés ces derniers temps et le relâchement total des gestes barrière peuvent faire craindre un grave rebond.

27/11 - Madagascar ne commandera pas de vaccin contre le Covid, annonce Midi. Une source gouvernementale indique qu'il y a eu débat au sein de l'équipe dirigeante, et que la décision a été prise : Madagascar n'adhèrera pas au dispositif Covax, centrale d'achat coopérative créée par l'OMS, à laquelle participent 172 pays, chacun apportant ce qu'il peut pour financer la commande de plusieurs milliards de doses de vaccins. Madagascar va priver sa population de vaccins pour des raisons à la fois économiques et politiques. « *Commander des vaccins alors que le pays a déjà annoncé avoir réussi à vaincre le Covid-19 par les moyens locaux serait politiquement incorrect* » déclare cette source. Les « *moyens locaux* » : il s'agit de la fameuse potion « Covid-Organics », la tisane anti-coronavirus qu'aucun pays n'a reconnue comme efficace à part Madagascar. Le pouvoir a aussi annoncé - de manière sans doute prématurée - que l'épidémie était vaincue. De son côté le professeur Rabenja Rapelanoro a déclaré que l'exécutif devrait prendre du recul avant d'accepter les vaccins proposés par la communauté internationale.

Dans le cadre du dispositif Covax une disposition particulière permet pourtant à 92 pays en développement, dont Madagascar, d'accéder à des doses de vaccins subventionnées dès leur mise sur le marché. « *Nous en avons discuté en conseil des ministres*, explique la porte-parole du gouvernement, Lalatiana Rakotondrazafy Andriatongarivo. *Nous ne nous positionnons pas encore par rapport au vaccin. En d'autres termes, nous ne nous inscrivons pas sur la liste des pays futurs bénéficiaires.* » Un coup de semonce pour les bailleurs qui ne s'attendaient pas à une telle décision. « *On savait que le président Rajoelina était réticent au vaccin mais son staff essayait quand même de le convaincre. Ils avaient la possibilité de s'inscrire sur la liste des bénéficiaires jusqu'au 7 décembre et de se rétracter ensuite s'ils changeaient d'avis* », commente un responsable chez les

bailleurs traditionnels. Un très gros lobbying serait en cours pour pousser Madagascar à adhérer à cette initiative mondiale.

L'Express se montre compréhensif par rapport à la décision du gouvernement de ne pas adhérer à l'initiative Covax Facility et de soutenir les investissements déjà engagés par la production du Covid-Organics, en tisane et en gélules, par la réhabilitation de l'usine désaffectée de l'OFafa, rebaptisée Pharmalagasy. Le titre écrit : « *Comme le CVO n'a pas été adoubé par qui que ce soit, sauf des Malgaches eux-mêmes, pourquoi allons-nous devenir des cobayes des découvertes scientifiques venues d'ailleurs ? Avec un enjeu financier colossal derrière la lutte acharnée opposant des 'big pharma'. Avec en toile de fond(s), une âpre bataille sur l'échiquier géopolitique. La neutralité malgache certes à fleur de peau ou le non-alignement pour reprendre une formule diplomatique des années socialistes, trouve ici un refuge de choix.* »

27/11 - Les frontières restent fermées mais des autorisations spéciales d'entrée à Madagascar sont ouvertes à des catégories précises de personnes : diplomates, opérateurs économiques qui doivent revenir pour gérer leurs affaires ou encore personnes ayant des motifs familiaux impérieux. Les autorisations sont accordées au cas par cas. Les entrées et sorties ne peuvent se faire que via Nosy Be, seul aéroport ouvert aux liaisons internationales, pour des passagers provenant des pays autorisés en fonction de leur situation sanitaire.

Préparation des sénatoriales du 11 décembre

01/11 - La société civile s'inquiète de l'organisation des sénatoriales. L'observatoire Safidy [*choix, en français*], créé par le mouvement Rohy, dresse un rapport plutôt critique de la mise en place et du contexte de cette élection. Un Sénat qui manquera de légitimité. C'est le constat de la société civile au vu des candidats qui se présentent au scrutin, peu nombreux et en grande majorité proche du pouvoir. Les deux grands partis d'opposition, le TIM de Marc Ravalomanana et le HVM du président sortant Hery Rajaonarimampianina, boycottent cette élection et n'ont donc présenté aucun candidat. Ils rejettent notamment l'ordonnance présidentielle qui réduit de manière drastique le nombre de sénateurs de 63 à 18 (dont 6 seront nommés). Une décision prise pour faire des économies et construire des universités, avait indiqué Andry Rajoelina. Mais cette réduction interroge Safidy : « *L'argument du président de la République c'est de pouvoir mettre en place plus d'infrastructures sur le territoire, et ce, donc, au détriment de la représentativité des collectivités territoriales décentralisées représentées par les sénateurs. Ce que nous avons constaté aussi, c'est la manière dont a été mise en place cette réduction puisqu'on a sorti une ordonnance au lieu d'un décret pris en conseil des ministres. Si l'idée est vraiment de faire des économies pour construire plus d'infrastructures, faut-il réviser aussi le nombre de députés ? Nous constatons donc qu'il y a plus de dispositions politiques que techniques* », déclare Stella Razanamahefa, porte-parole de l'observatoire. Contrairement à l'Assemblée nationale dominée par les partis pro-pouvoir, la Chambre haute est jusqu'à maintenant le bastion du HVM. La société civile déplore aussi le fait que les chefs de régions et de provinces ainsi que leurs conseillers qui devraient faire partie des votants n'ont pas été mis en place. Par ailleurs, plusieurs communes ne disposent pas de grands électeurs en raison de contentieux électoraux non encore réglés. Safidy note enfin une faible proportion de femmes à la candidature de sénateur (20,8 %). Ceci démontre, selon lui, le manque de considération des partis politiques pour les femmes, notamment de la part des hommes au pouvoir, et la faible participation des femmes aux postes de décision politique.

06/11 - Sénatoriales : Hery Rajaonarimampianina appelle les grands électeurs à ne pas participer au scrutin. Ces élections sont « *illégalles et inconstitutionnelles* », réaffirme son parti, le HVM, qui n'a plus de maires ni de conseillers municipaux. L'ancien président épouse ainsi la position du TIM de Marc Ravalomanana. 14 listes de candidats ont été déposées représentant 8 partis politiques, tous proches du pouvoir ou indépendants. Un seul parti arrive à présenter des candidats dans toutes les ex-provinces.

13/11 - 12 465 grands électeurs pour désigner 12 sénateurs. Les ex-provinces constituent les circonscriptions électorales qui désigneront chacune 2 sénateurs, élus par les maires et les conseillers municipaux. 24 communes ne sont pas représentées dans la liste publiée par la CENI. Dans ces localités, les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat ont ordonné l'annulation du résultat des dernières communales. Les élections partielles n'ayant pas encore eu lieu, elles n'ont pas d'élus susceptibles de voter. De même, les maires destitués ne peuvent pas figurer sur la liste des grands électeurs. Trois ex-provinces auront trois candidats, deux n'auront que deux candidats et la dernière, Mahajanaga, un seul candidat. L'opposition TIM et HVM n'en a présenté aucun.

23/11 - Boycott des sénatoriales : 59 grands électeurs TIM passent refusent de se soumettre aux instructions de Marc Ravalomanana. Ces élus de l'ancien parti au pouvoir se sont regroupés au sein d'une entité appelée « *Mouvement des élus locaux* » ou « *Hetsiky ny olom-boafidy ifotony* », exprimant leur disposition à travailler avec Andry Rajoelina pour contribuer à la mise en œuvre du Plan Emergence Madagascar. Un appel à se joindre à leur initiative a été lancé à l'endroit des autres maires et conseillers TIM, mais aussi

de tous les élus de l'opposition et des indépendants. « *Peu importe le choix de chacun, le parti ne participe pas au scrutin du 11 décembre. La mesure ne se limitera pas à la radiation du membre sur la liste, elle pourrait s'étendre à l'assignation du concerné devant la justice* », martèle Rina Randriamasinoro, secrétaire général du parti.

26/11 - Les sénateurs ont finalement accepté de travailler durant la session ordinaire qui a ouvert il y a un mois mais ce sera en « *service minimum* ». Ils se consacreront prioritairement à la remise en cause de l'ordonnance présidentielle relative au fonctionnement du Sénat et aux modalités d'élection et de désignation des sénateurs, au nom du principe de représentativité. Un texte qui a mis fin à la configuration actuelle du Sénat et révisé à la baisse le nombre de sénateurs. A l'ordre du jour également, la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée, selon certaines sources, d'enquêter sur certains dossiers brûlants mettant en cause le gouvernement. Les sénateurs prévoient enfin de se pencher sur la proposition de loi réduisant les pouvoirs du Pôle anti-corruption, déposée par un député et qui soulève un tôle dans le système anti-corruption.

► Diplomatie

04/11 - Après d'intenses négociations, la France restitue la couronne surmontant le dais royal de Ranavalona III. La couronne, haute de 70 cm, était exposée dans la vitrine consacrée à Madagascar dans la salle Joffre du musée de l'armée, aux Invalides à Paris, dédiée à l'armée coloniale pendant la Grande guerre. Symbole de la souveraineté avant la colonisation, elle était utilisée par la reine Ranavalona III lors des événements solennels comme le « *Grand Kabary* » au cours desquels elle s'adressait à la population. Les colons l'avaient transférée en France en 1897. Des médias européens évoquaient au mois de juillet des négociations houleuses entre les deux pays sur le retour de cette couronne et d'autres biens appartenant à Madagascar. Un accueil en fanfare se prépare à l'aéroport d'Ivato. La couronne sera déposée au palais de Manjakamiadana, la veille de son inauguration. La cérémonie se déroulera en présence des chefs coutumiers et des descendants des familles royales de Madagascar, indique le chef de l'Etat. L'annonce du rapatriement du couronnement du dais royal de Ranavalona III a créé quelques confusions dans la compréhension du public. Beaucoup ont en effet fait l'amalgame avec la couronne des reines de Madagascar, volée en décembre 2011. Les recherches sont, jusqu'ici, restées infructueuses.

L'Express écrit : « *Un quart de siècle. C'est le temps qu'il aura fallu pour remettre le Rova de Manjakamiadana sur pied. 123 ans, c'est le temps nécessaire pour faire revenir la couronne du dais royal de la reine Ranavalona III au pays. C'est dire l'absence de volonté des dirigeants successifs pour ramener au pays tous les patrimoines confisqués par l'ancienne puissance coloniale. Comment peut-on se réclamer d'être le propriétaire d'un patrimoine alors qu'on n'a rien fait pendant plus d'un siècle ?* »

Pour *La Vérité*, « *ce n'est que le début d'une série de restitutions d'objets historiques ayant marqué l'histoire de Madagascar et qui ont pu être amenés en France durant la période coloniale. La brèche est désormais ouverte !* » Des informations publiées par certains médias français et relayées par des internautes malgaches évoquent une restitution temporaire de 5 ans de cette pièce. Pourtant, un communiqué conjoint, signé par le ministère de la communication et de la culture, et le ministère français des armées, ne fait nullement mention d'une telle condition pour la remise de cette pièce royale.

« Instrumentalisation, manœuvre culturelle et relecture tronquée de l'histoire ? Qu'en est-il du crâne du roi sakalava Toera ? », s'interroge l'universitaire Juvence Ramasy, qui souhaite que l'on aille au bout de la logique. Le muséum d'histoire naturelle de Paris abriterait le crâne de ce roi malgache décapité par les troupes coloniales en 1897¹. Guillaume Grandidier, fils du célèbre explorateur Alfred Grandidier, mena en 1898-1899 des excursions à travers le pays sakalava. A la demande de son père, qui menait alors une brillante carrière scientifique à Paris, il fit la collecte de crânes et de nombreux objets pour enrichir les collections du muséum. Discipline alors très en vogue, la « *craniologie* » exigeait une accumulation de crânes qui permettait de constituer des séries, en vue d'établir des classifications raciales. C'est ainsi que « *deux têtes d'illustres Sakalaves de la Tsiribihina* » ont été prélevées, dont celle du roi Toera. Ces crânes ont été inventoriés parmi les objets entrés en 1899 dans le département des collections d'anthropologie du muséum d'histoire naturelle de Paris.

Sous le titre « **Emmanuel Macron fait ses courses au musée de l'armée** », la revue française *La Tribune de l'Art* écrit : « *Alors que le Sénat vient de voter à l'unanimité la loi qui prévoit de transférer au Bénin et au Sénégal des œuvres théoriquement inaliénables de notre patrimoine, sa commission de la culture vient de se fendre d'un tweet rageur (accompagné d'un communiqué) pour dénoncer le dernier mauvais coup porté par le président de la République aux collections des musées français. Celui-ci vient en effet d'ordonner au musée de l'armée de déposer à Madagascar, en attendant une prochaine 'restitution' qui devrait faire l'objet d'une*

¹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/08/12/le-musee-de-l-homme-abrite-t-il-le-crane-d-un-roi-malgache-tue-par-la-france-au-xixe-siecle_4981732_3212.html?fbclid=IwAR1GNECpB6pG_Y9xCKoP76ZiSsProCLcVNGuL0Hq2ElaOdTFXdeCmNxetKM

nouvelle loi, donc, le couronnement du dais de la reine Ranavalona III. » La revue écrit qu'il « n'est même plus question ici de 'restituer' une prise de guerre, ni même un vol. (...) Ce couronnement de dais n'est pas issu d'une conquête, mais il a très probablement été acquis parfaitement légalement par son propriétaire, Georges Richard, qui l'a offert en 1910 au musée de l'armée. » Le Sénat français conclut ainsi son communiqué : « Ce retour précipité et en catimini, effectué au mépris de toute consultation de la représentation nationale, seule autorité compétente pour autoriser la sortie de ces biens des inventaires nationaux, illustre de nouveau la tentation du gouvernement de faire systématiquement prévaloir les enjeux diplomatiques sur l'intérêt culturel, scientifique et patrimonial des biens composant les collections publiques françaises. Ces biens, juridiquement inaliénables, ne sont pourtant pas cessibles au gré de l'évolution des relations internationales. »

RFI et Le Monde confirment que la convention signée entre les deux parties ne porte que sur une « mise en dépôt » pour une durée de 5 ans de la couronne, en attendant le vote d'une loi qui officialiserait sa « restitution ». La couronne appartient pour l'instant au patrimoine national français et elle est de ce fait juridiquement inaliénable². *L'Express* souligne la cacophonie que cette affaire a provoqué au sein des institutions françaises, entre la présidence de la République et la commission culture du Sénat. Et de conclure : « C'est quand même un comble de soumettre à une loi la restitution des objets qu'on a volés. »

09/11 - Le Sénat français a voté en première lecture un projet de loi visant la restitution de biens culturels au Sénégal et au Bénin. Pour « mieux encadrer scientifiquement » dans le futur ce type de procédures, il a proposé la création d'un « Conseil national chargé de réfléchir aux questions de circulation et de retour de biens culturels extra-européens ». Cette proposition a reçu une fin de non-recevoir de la ministre de la culture, Roselyne Bachelot. L'envoi de la couronne royale objet à Madagascar est tombé « au moment même où le Sénat a mis en garde contre des restitutions hâtives et aimerait mettre des garde-fous pour que les choses soient faites avec méthode », a déploré Catherine Morin-Desailly, rapporteure centriste du texte.

06/11 - Roava d'Antananarivo : soutien de la France à son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. « La France se réjouit de cette restitution du couronnement du dais royal de la reine Ranavalona III à l'Etat Malagasy », a déclaré l'ambassadeur de France, Christophe Bouchard. « Nos deux pays, nos deux peuples partagent des liens exceptionnels et une amitié qui se trouve encore renforcée par ce moment symbolique aujourd'hui », a-t-il soutenu. Malgré la tension autour des Îles Eparses, la France affiche sa volonté de renforcer les liens de coopération avec la Grande île. Christophe Bouchard a rappelé que « la restitution du couronnement de dais royal de Ranavalona III représente un geste exceptionnel et rare que la France entreprend ». Selon ses dires, jusqu'à présent, seul le Sénégal a bénéficié d'une remise semblable. Des négociations seraient en cours entre les deux pays en vue de la restitution d'autres éléments du patrimoine national. Le gouvernement français initiera dans les meilleurs délais la procédure législative permettant le transfert officiel de ce bien à Madagascar. La France se propose aussi de soutenir le projet d'inscription du Roava d'Antananarivo au patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec la région Ile de France qui participe à la restauration de la Ville haute.

Le retour de la couronne est le « fruit d'un dialogue constructif avec la France », déclare Liva Djacoba Tehindrazanarivelo, ministre des affaires étrangères. Cette restitution « renforce notre cheminement commun vers une relation apaisée. » Le retour de cet élément significatif du patrimoine national, selon ce dernier, est un grand symbole de la souveraineté nationale.

Pour La Gazette, cette restitution est un « lot de consolation » destiné à calmer le jeu sur le dossier des îles Eparses que la France refuse toujours de rétrocéder.

21/11 - L'Arabie Saoudite raffermit ses relations avec Madagascar. L'ouverture d'une représentation diplomatique dans la Grande île est envisagée. *L'Express* fait valoir que le modèle de développement des pays du Golfe intéresse nombre de pays pour qui il constitue « une source d'inspiration pour accéder rapidement à la sortie de la pauvreté. »

25/11 - Madagascar - Maurice : un accord de coopération judiciaire en gestation. La conclusion d'une convention d'entraide judiciaire entre les deux pays devrait combler un vide qui est source de blocage sur plusieurs dossiers. Pour Madagascar, l'enjeu immédiat est le rapatriement de ses richesses naturelles exportées illicitement et saisies à Maurice.

² https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/11/05/la-france-remet-a-madagascar-la-couronne-ornant-le-dais-de-la-reine-ranavalona-iii_6058610_3212.html

Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/76/92/448497/127993833.pdf>

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

05/11 - Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED) - Publication d'un guide des défenseurs des droits de l'homme, en collaboration avec l'OIF. Des ateliers ont été organisés depuis un mois, qui ont vu la participation des hauts conseillers, de responsables étatiques et de membres de nombreuses organisations de la société civile. Les thèmes de la démocratie, de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme ont été analysés par les panélistes et l'assistance. Les intervenants ont expliqué la situation sur le terrain tout en avançant des propositions. Le rapporteur général du HCDDDED, Randy Donny, a expliqué que l'organe va publier prochainement un guide pratique pour les défenseurs des droits de l'homme. Ce guide sera la synthèse de toutes les interventions des panélistes ainsi que des recommandations avancées par l'assistance. Le HCDDDED va engager une sensibilisation sur ces thématiques au niveau des médias.

► Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire

02/11 - Sept dahalo ont été abattus par balles dans un violent accrochage dans la commune d'Etro-troka, à Farafangana. Leurs coauteurs ont été blessés, des complices sont en fuite. Une cinquantaine de dahalo avaient participé au meurtre du chef de poste de la gendarmerie et affronté l'escadron suite à un vol de bœufs. La gendarmerie était parvenue à localiser le repaire des malfaiteurs. Peu avant cet affrontement le chef de poste et son équipe avaient arrêté un évadé de la maison centrale de Farafangana.

05/11 - La restauration de la sécurité dans le district de Vangaindrano est prioritaire pour la mise en œuvre de son développement. Une association des maires de la circonscription a décidé de rétablir une charte communautaire (« *dina* »), avec le soutien de l'association « *Zanak'i Gasikara* ». Les consultations publiques devant servir à l'élaboration du projet destiné à l'homologation légale ont débuté dans chacune des communes concernées. « *Nous souhaitons l'adhésion des 31 communes du district de Vangaindrano à cette initiative de sécurisation. Il faut instaurer le développement harmonieux qui a fait défaut dans notre circonscription depuis la suspension du "Dinan'i Tagnilo", dénigré par sa méthode expéditive* », a déclaré Cyrille Rasambozafy., président de l'association « *Zanaray miray indraiky* ». L'association de la diaspora « *Zanak'i Gasikara* » présidée par Heliarisoa Carozza apporte son concours à l'élaboration de ce projet.

13/11 - Une centaine de dahalo armés ont pris d'assaut un village de la commune de Befotaka (district de Mahabo). Onze dahalo sont tombés sous les balles dans deux accrochages successifs. Ils se sont emparés de tous les zébus du village et des produits de première nécessité et ont ouvert le feu sur ceux qui leur résistaient. Avant de quitter les lieux ils ont pris une dizaine d'otages, notamment des femmes et des enfants. Des blessés ont été évacués à l'hôpital de Morondava. Les gendarmes se sont lancés à la poursuite des dahalo avec les villageois. Ils les ont rattrapés et une fusillade a éclaté, faisant un mort parmi les forces de l'ordre et trois parmi les civils. Les otages ont pu être libérés. Des dahalo en fuite sont activement recherchés.

19/11 - Les braquages de taxis-brousse sur la RN 4 qui relie la capitale à Mahajanga ont repris depuis la levée de l'interdiction de se déplacer entre régions. Le tronçon entre Ambondromamy et Mahajanga est le plus exposé. Les véhicules sont invités à circuler en caravane. Depuis la reprise du trafic national sur la RN4, les gendarmes n'accompagnent plus les taxis-brousse.

20/11 - Des dahalo ont de nouveau frappé dans le district de Tsaratanàna. Ils ont ciblé un convoi de cinq camions transportant des passagers. L'un d'eux a été blessé par des tirs, des militaires ont été roués de coups. La quinzaine de dahalo armés de fusils de chasse et de pistolets automatiques de fabrication artisanale a attaqué la caravane et fait descendre les passagers pour les dépouiller. Certains ont pu prendre la fuite et donner l'alerte. Les gendarmes ont appréhendé deux individus suspectés d'être les pisteurs de la bande.

21/11 - Acte de banditisme sur la RN4 - Cinq dahalo sont montés à bord d'un taxi-brousse qui assurait la liaison Antsohihy-Antananarivo. Ils ont fait arrêter le conducteur dans un endroit isolé et après l'avoir menacé de leurs armes et tabassé, ils ont dépouillé les passagers.

05/11 - Mandritsara sous haute tension : plus de 200 individus ont tenté de prendre d'assaut la gendarmerie après le meurtre d'un villageois lors d'une cérémonie d'exhumation. La victime avait été agressée à mort par ses voisins à l'issue d'une altercation sous l'emprise de l'alcool. La foule, équipée d'armes blanches, s'est rassemblée pour se rendre au chef-lieu dans le but de réclamer la tête de l'un des présumés meurtriers qui s'était échappé après le meurtre. Il a été arrêté et remis entre les mains de la gendarmerie. Son frère, âgé de 16 ans, déjà arrêté, s'est attiré la colère de la foule. Il a évité de peu la mort grâce à l'intervention

à temps des forces de l'ordre. La gendarmerie et la police se sont rapidement déployées pour empêcher que la foule poursuive sa route. Les écoles ont été fermées. Les autorités locales sont parvenues à désamorcer la situation en convainquant les villageois que la vengeance n'était pas la solution. Elles leur ont promis l'application de la loi.

28/11 - Lutte contre l'insécurité - Les effectifs de police sont très inférieurs aux normes internationales. Madagascar compte un policier pour 3 000 personnes, un ration 3 fois inférieur à la norme admise. Le ministère de la sécurité publique s'est donné comme objectif de redresser la situation, conformément à la ligne fixée par le président de la République qui souhaite rapprocher les forces de défense et de sécurité de la population. Une dizaine de directions régionales de la police nationale restent à mettre en place, ainsi que 26 commissariats dans les districts qui n'en ont pas encore. 1 150 agents, officiers et commissaires de police vont débiter leur formation début 2021. La gendarmerie nationale organise un concours national de recrutement de 1 200 élèves-gendarmes.

► Justice

02/11 - La reprise du concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) avait été annoncée par le ministère de la justice en début d'année mais n'a pas pu être réalisée, probablement en raison de l'état d'urgence. Ce dernier ayant pris fin, on attend l'annonce des dates. Des sanctions ont été prises à l'encontre des responsables du concours de 2018 entaché d'irrégularités et qui avait été annulé. Le Bianco avait été saisi de l'affaire. Le DG et le directeur financier avaient été limogés. Parmi les personnes impliquées figurent deux magistrats suspectés pour des irrégularités du traitement informatique. Le Conseil de discipline du CSM vient de les acquitter. *La Gazette* rappelle que l'ancienne ministre de la justice avait également été mise en cause. Le dossier semble avoir été abandonné.

03/11 - Conseil supérieur de la magistrature (CSM) : des magistrats sanctionnés par le Conseil de discipline. 18 magistrats avaient été traduits devant le Conseil, la plupart d'entre eux n'ayant pas respecté les règles d'éthique et de déontologie de leur corps. Huit ont obtenu l'abandon de poursuites, trois ont été frappés d'un blâme, trois ont été exclus pour une durée d'un an, deux ont fait l'objet d'une révocation sans suppression des droits à pension. Les trois magistrats restants ont été rétrogradés. Ces mesures font suite aux affectations disciplinaires qui ont été appliquées à une centaine de magistrats en septembre dernier. « *La décision est satisfaisante pour le syndicat. Les concernés peuvent saisir le Conseil d'État pour attaquer l'acte du Conseil supérieur de la magistrature* », explique Clément Jaona, président du SMM.

20/11 - Le ministère de la justice prépare l'ouverture du pôle anti-corruption de Fianarantsoa, la 3^e du pays après ceux d'Antananarivo et de Mahajanga. Un appel à candidatures vient d'être lancé. Le recrutement est ouvert à tous les magistrats de l'ordre judiciaire, mais aussi aux personnels issus du corps des greffiers. Une capacité à travailler sous pression, une capacité de résistance aux pressions et interventions, une bonne condition physique, une disponibilité pour des déplacements fréquents et une intégrité avérée sont mis en avant comme critères de sélection.

20/11 - Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'État de droit (HCDDDED) : la corruption paralyse la justice. « *La justice est handicapée. Elle est entourée d'une structure défaillante et fait face à beaucoup de difficultés devant la puissance du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif* ». Cette observation figure dans son magazine « *Demokrasia* » dont le 8^e numéro vient de paraître. « *Ce fléau s'étend dans tous les domaines et demeure un facteur de blocage du développement* », note le président du HCDDDED, Pierre Lenoble Navony, pour qui le Système anti-corruption manque encore de moyens pour obtenir de bons résultats. Les défaillances au cours de procédure constituent l'un des points majeurs à l'origine de cette situation, notamment les contacts directs du personnel de justice avec les justiciables, le non-enrôlement de requêtes, le classement sans suite de plaintes ou les non-lieux non justifiés ou non notifiés.

► Condition carcérale

02/11 - Détention préventive - « Des efforts sont entrepris dans la régularisation des dossiers des prévenus », affirme une source auprès du ministère de la justice. Lors de la mise en œuvre de la phase I du projet de lutte contre la détention préventive abusive (DPA) mené par l'ACAT, 100 personnes en détention provisoire « *abusives* » à Antanimora ont pu être jugées. Les unes sont condamnées, d'autres sont acquittées. Le sous-effectif de juges et la perte de dossiers sont cités par Haingotiana Misarimalala, coordinatrice nationale du projet, comme cause du recours abusif à la détention préventive. Une source auprès du ministère de la justice reconnaît que des personnes sont sous mandat de dépôt depuis deux ou trois ans mais elle explique que « *le mot 'abusif' ne devrait pas être utilisé car c'est dans la procédure.* »

18/11 - Vers une réactivation des camps pénaux pour améliorer l'alimentation des détenus. L'objectif est d'assurer l'autonomie alimentaire des prisons mais aussi de mettre sur le marché les produits obtenus afin d'améliorer le budget des prisons. Avec un budget annuel de 19 milliards d'ariary, l'administration pénitentiaire a du mal à satisfaire les besoins des prisonniers. « *Ce budget ne couvre que l'alimentation des 28 000 détenus que compte le pays à raison de 1 800 Ar par détenu par jour, et je ne parle pas des soins et autres* », indique Tovonjanahary Andriamaroahina Ranaivo, directeur général de l'administration pénitentiaire. « *Il suffit que les prisonniers soient mal nourris et sous alimentés pour que la société civile et d'autres organisations non-gouvernementales nous critiquent de façon virulente* », constate-t-il. Le ministère se fixe aussi comme objectif de mieux gérer et de mieux protéger les terrains qui lui appartiennent. Beaucoup sont inexploités et accaparés par des occupants sans titre.

► Gouvernance

01/11 - Les coûteuses études d'Arena Rajoelina, fils aîné du président malgache qui commence sa 1^e année à l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL)³. L'EHL forme « *à l'art de l'excellence* », et son restaurant d'application, le Berceau des Sens, titulaire d'une note de 16/20 au Gault & Millau, a vu sa première étoile Michelin reçue en 2019, confirmée en 2020. Cette inscription fait beaucoup jaser les malgaches sur *Facebook*, notamment en raison des frais de scolarité de l'établissement : plus de 150.000 euros pour les quatre années. A Antananarivo, il existe un établissement d'enseignement de qualité pour le management hôtelier : l'Institut national de tourisme et d'hôtellerie (INTH) qui propose « *une formation de haut niveau, qui s'appuie sur une pédagogie européenne, une infrastructure exceptionnelle et un corps professoral de calibre international.* » Rinah Rakotomanga, directrice de communication de la présidence, a publié un long post sur son compte *Facebook*, où elle défend le président et sa famille. Le titre : « *Ils [la famille présidentielle] ont des droits comme vous* ». En substance, elle rappelle que le président Rajoelina est avant tout un mari et un père, qui a le droit de vouloir le meilleur pour son épouse et ses enfants, que cela relève de sa vie privée, et que ce n'est pas à commenter. Elle rajoute que les membres du gouvernement malgache sont « *des gens comme tout le monde* ».

10/11 - Le ministre des affaires étrangères, Alain Djacoba Tehindrazanarivelo, souligne « l'exigence de qualité de service au sein des représentations extérieures. » Les services offerts au public font l'objet de vives critiques. Beaucoup de Malgaches et d'étrangers se plaignent du manque de professionnalisme de certains agents et de la lourdeur des procédures. Les réclamations fusent de toutes parts. « *Les ambassades servent de placard doré pour certains et de refuge pour d'autres, alors qu'elles coûtent des milliards d'ariary aux contribuables chaque année* », déplore *Midi*. Le ministre déclare « *l'alignement de l'action des représentations extérieures sur la politique générale de l'Etat, en accord avec la vision d'un Madagascar émergent, conformément aux directives du président de la République.* ».

11/11 - Le rapport 2019 du Bianco fait apparaître une flambée des doléances en matière de corruption. Leur nombre a plus que doublé sur un an et n'aurait jamais été atteint au cours des 10 dernières années. 6 033 doléances ont été déposées. 1 689 dossiers ont été jugés investigables, dont 405 ont été transmis aux juridictions compétentes. 639 personnes ont été arrêtées dans le cadre du traitement de ces dossiers, parmi lesquelles 155 ont été placées en détention préventive, tandis que 405 ont bénéficié d'une liberté provisoire. La plateforme i-toroka permettant de déposer des doléances en ligne a recueilli 430 doléances. Les abus de fonction et le détournement de deniers publics constituent les infractions les plus fréquentes.

Affaire dite des « écrans plats ». Le Bianco a transmis à la HCJ le dossier relatif aux suspicions de conflit d'intérêts dans la passation de marchés de matériels informatiques et électroniques relevant de la lutte contre la propagation du Covid-19 menée par le Centre de commandement opérationnel (CCO) présidé par le ministre de l'intérieur. L'épouse du ministre, responsable d'une société commercialisant ce type de matériels, aurait abusivement bénéficié de la passation de marchés financés par les bailleurs de fonds. Le parquet de la HCJ doit évaluer la recevabilité du dossier. Si les éléments constitutifs de l'infraction sont réunis, le procureur de la Cour suprême transmettra la requête au président de l'Assemblée nationale qui devra saisir le bureau permanent. Seule la majorité absolue des députés, lors d'un scrutin public, peut décider de la mise en accusation d'une personnalité étatique devant la HCJ. Après la prise en main du dossier par la HCJ, l'affaire sera également transmise au Pôle anticorruption, des personnes ne bénéficiant pas du privilège de juridiction accordé par la Constitution étant également mises en cause.

12/11 - « Lutte contre la corruption - Modification de la loi sur le PAC : les bailleurs de fonds risquent de faire marche arrière », titre *Tribune*. « *C'est la fin de la récréation, il n'y aura plus de financement sans*

³ https://blogs.mediapart.fr/goodmorningmada/blog/301020/les-couteuses-etudes-d-arena-rajoelina-fils-a-ine-du-president-malgache?fbclid=IwAR0W6lwcD_IgtOPu5QqqY4OPAqgi4rBF1u9jo34tsCuo1FOHJugAaEH2us

condition, c'est terminé. Le score de Madagascar en matière de lutte contre la corruption va se réduire », affirme la présidente du Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI), Sahondra Rabenarivo. Une inquiétude qui résulte de la proposition de loi soumise par le député Idéalson visant à modifier la loi régissant le Pôle anti-corruption (PAC), ce tribunal spécial en charge des affaires graves de corruption. Les infractions économiques, financières, minières ou encore douanières, transmises par le Bianco, le Samifin, la police ou la gendarmerie, sont normalement instruites par les magistrats du PAC qui risquent ainsi de voir ses prérogatives amoindries et son champ d'intervention réduit. Cette proposition de loi a été votée en catimini par l'Assemblée nationale en juillet. Suite à une interpellation des entités chargées de la lutte contre la corruption ainsi que des organisations de la société civile, les sénateurs ont reporté son adoption à la session qui a débuté le 20 octobre. Même si la proposition est rejetée ou amendée par les sénateurs, elle reviendra pour adoption à la Chambre basse. « *À partir de maintenant, il va falloir répondre aux conditions des bailleurs. Encore une fois, les financements des bailleurs, ce sont les impôts les taxes des citoyens de ces pays-là. Ils ont le droit de demander, si je dois un dollar à Madagascar, 80 cents, c'est dans la poche d'un ministre ? Qu'est que le FMI va faire, que vont faire les bailleurs ? C'est le FMI qui signale tous les autres bailleurs qu'ils peuvent ou non financer à Madagascar* », explique Sahondra Rabenarivo. « *Si jamais elle [cette loi] passe au niveau du parlement, nous pouvons aller jusqu'au président de la République pour le convaincre de ne pas la promulguer, parce qu'il a ce pouvoir* », prévient-elle.

14/11 - Troisième condamnation pour détournement de deniers publics, d'un montant faramineux de plus de 17,8 milliards Ar., prononcée à l'encontre de Claudine Razaimamonjy. Après 5 heures de délibération, le verdict est tombé. L'ancienne conseillère de Hery Rajaonarimampianina a écopé d'une lourde peine de 15 ans de travaux forcés assortie d'une amende de 500 millions Ar. L'affaire remonte à 2015-2016 et concerne l'octroi illicite de marchés relatifs à la réhabilitation et à la construction d'une trentaine de salles de classe à Fianarantsoa. Elle a été condamnée pour détournement de deniers publics, abus de fonction, corruption, faux et usage de faux en écriture publique, complicité et favoritisme. La femme d'affaires a nié qu'elle était la conseillère spéciale de l'ancien président. Claudine Razaimamonjy avait déjà été condamnée à 7 ans de travaux forcés en août 2019 et à 10 ans de travaux forcés en décembre 2019.

19/11 - Ministère de la population : 7 personnes placées sous mandat de dépôt pour détournements, cadeaux illicites et blanchiment de capitaux. 8 autres bénéficient d'une liberté provisoire. Les investigations menées par le Bianco sur les exercices budgétaires 2017 et 2018, lorsque Onitiana Realy était à la tête de ce département, ont permis de mettre à jour des pratiques bien ancrées portant sur des marchés de prestations fictifs. Plusieurs fournisseurs ont également été cités dans l'affaire.

20/11 - 18 agents de l'Aviation civile de Madagascar (ACM) ont été auditionnés devant le parquet du Pôle anti-corruption. Deux suspects ont été placés sous mandat de dépôt à Antanimora pour différents chefs d'inculpation : détournement de deniers publics, faux en écriture publique et abus de fonction. Les 16 autres prévenus, dont un ex-DG de l'ACM, ont obtenu une liberté provisoire. L'affaire a été révélée à la suite d'un audit interne et suite à des dénonciations.

19/11 - Le ministère de l'économie et des finances publie sur une plateforme numérique le montant des recettes et des dépenses liées à la gestion du Covid-19. Jusqu'ici, le département dirigé par Richard Randriamandranto n'avait publié que la partie recettes et leurs affectations prévues, ainsi que les financements négociés et à négocier. Les informations publiées au niveau de cette plateforme couvrent les états d'exécutions des dépenses Covid-19 effectuées par l'ensemble des organismes publics durant la période de mars à octobre 2020. Il s'agit néanmoins d'un rapport provisoire. La transparence sur les recettes et les dépenses liées à la gestion du Covid-19, tant réclamée par la société civile, fait partie des engagements pris par le gouvernement auprès des partenaires techniques et financiers auprès desquels les appuis financiers étaient sollicités. Selon *2424.mg*, la décision de rendre publics ces données aurait pu être prise suite à des rappels effectués par certains bailleurs de fonds (BAD, AFD) qui, dans l'attente, avaient différé leurs décaissements.

23/11 - L'ancien secrétaire d'Etat au sport et ministre de la pêche, Ahmad Ahmad suspendu cinq ans par la FIFA. La commission d'éthique a également infligé au dirigeant malgache, à la tête du football africain depuis mars 2017, 185 000 euros d'amende notamment pour détournements de fonds. Candidat à un deuxième mandat, il avait, par ailleurs, été placé en garde à vue pour des soupçons de corruption en juin 2019 à Paris. La justice interne de la FIFA, dont Ahmad Ahmad est vice-président, a estimé que le patron de la Confédération africaine « *avait manqué à son devoir de loyauté, accordé des cadeaux et d'autres avantages, géré des fonds de manière inappropriée et abusé de sa fonction de président de la CAF* ». L'organisation et le financement d'un pèlerinage à La Mecque fait partie des points qui ont motivé la sanction. En avril 2019 un ancien secrétaire général de la CAF avait accusé Ahmad Ahmad de paiement de pots-de-vin à plusieurs dirigeants, usage personnel de fonds de la CAF et de harcèlement sexuel à l'encontre de plusieurs salariées.

► Droits des femmes, violences basées sur le genre

05/11 - Mise en place d'une Chaîne pénale antiviolences basées sur le genre (CPA-VBG) et d'une politique pénale en la matière. Dans un communiqué le ministère de la justice rappelle qu'en vue de faire face à une situation alarmante, l'Etat s'est attelé à concevoir un cadre juridique propre et renforcé, la loi n°2019-008, promulguée le 16 janvier 2020. Les violences basées sur le genre, souvent passées sous silence, font partie du quotidien des femmes et jeunes filles malgaches. Elles privent les victimes des droits de la personne humaine ainsi que des libertés fondamentales et impactent gravement sur leur bien-être et leur avenir. 30 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences, d'après l'enquête de suivi de la mise en œuvre des OMD, réalisée en 2012/2013. Une circulaire présente la composition de la CPA-VBG et fixe ses attributions ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. La CPA-VBG est chargée de la poursuite, de l'instruction et du jugement des infractions prévues par la législation pénale en vigueur ainsi que celles prévues par la nouvelle loi. Les affaires de VBG en cours sont renvoyées par devant la CPA-VBG. La CPA-VBG est placée sous la direction et la coordination des chefs de juridictions et ce, à tous les niveaux depuis la première instance jusqu'en cassation.

10/11 - « Agressions sexuelles sur mineurs : près de 1 000 cas recensés depuis début 2020 », titre *Midi*. La statistique émane des centres de prise en charge opérationnels de plusieurs régions. Tous enregistrent une forte progression depuis quelques mois. Plusieurs fillettes agressées ont perdu la vie. La première dame, Mialy Rajoelina, s'est exprimée sur la question à travers un spot de sensibilisation incitant à dénoncer et à signaler tous cas d'agression sexuelle sur des enfants. Les centres de prise en charge existants accueillent gratuitement les victimes de violences basées sur le genre et les prennent en charge sur les plans médical, psychosocial et judiciaire.

Les accusés déferés aux parquets encourront la détention provisoire et le refus de mise en liberté provisoire, annonce le ministère. Il recommande à tous les magistrats de les « *placer sous mandat de dépôt ou de requérir le placement sous mandat de dépôt en cas de charges suffisantes* » et prône « *l'opposition à toute demande de mise en liberté provisoire, et si les faits paraissent établis, de requérir des peines fermes et sévères et d'interjeter appel contre les décisions non conformes aux réquisitions* ». La justice veut ainsi s'attaquer aux « *arrangements à l'amiable* », l'objectif étant de « *changer la perception de l'opinion publique quant à l'impunité des auteurs, des coauteurs et des complices de ces actes odieux* ».

13/11 - Le président de la République requiert le durcissement de la politique pénale en matière de viol et de violence basée sur le genre. Trois départements ministériels sont mobilisés : justice, sécurité publique, et population, protection sociale et promotion de la femme. Les sanctions les plus sévères seront appliquées à l'encontre des pédophiles. Un renforcement de la législation est annoncé et dans l'immédiat la consigne donnée est : tolérance zéro, pas de circonstance atténuante, pas de mise en liberté provisoire. Au regard du code pénal actuel, la peine la plus sévère est de quinze ans de travaux forcés. Le ministre de la justice, Johnny Andriamahefarivo, préconise que ces travaux forcés soient exécutés en public.

25/11 - Violences à l'égard des filles et des femmes : 4 jours de réflexion au Centre Arrupe Madagascar de l'Eglise catholique. L'atelier réunit les acteurs en contact avec les victimes et les institutions spécialisées afin d'identifier les origines et les causes de ces violences particulièrement médiatisés ces derniers temps. Au nombre des participants, des magistrats spécialisés, le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, le ministère de la justice, l'Unicef, les centres d'accueil, des acteurs religieux, des commissaires de police et des psychothérapeutes. « *L'objectif est de mettre par écrit des orientations nouvelles à soumettre aux décideurs politiques et sociaux, aux acteurs de développement et aux Eglises* », souligne le Centre Arrupe. Le ministère de la justice a répertorié un cas de viol par jour en moyenne jusqu'au mois d'octobre de cette année et 750 cas de viol en 2019, dont 16 décès.

26/11 - L'association Fitia, présidée par Mialy Rajoelina, lance une campagne de sensibilisation sur les violences infligées aux femmes, jeunes filles et enfants au niveau des écoles primaires publiques. Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, la première dame a lancé un message fort pour soutenir cette cause. « *En tant qu'ambassadrice de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, je milite pour l'arrêt total de toutes les formes de violence. Elles ne sont plus tolérées et acceptées. Beaucoup de femmes sont encore victimes et en souffrent quotidiennement, soit de la part de leur mari ou de leur famille. Elles sont nombreuses à avoir brisé le silence, surtout par rapport aux viols et violences physiques et j'exhorte les jeunes filles et celles qui sont victimes de violences à les dénoncer* » a-t-elle déclaré dans le Sud, à Bekily. Elle n'a pas manqué non plus d'alerter sur les mariages forcés d'adolescentes, très pratiqués dans cette région.

Le secrétaire général du ministère de la justice, Herilaza Imbiki, appuie cette initiative et exhorte la population à collaborer pour endiguer les VBG à Madagascar. Le ministère de la population a fait part de sa préoccupation : 4 170 victimes ont été prises en charge entre le 25 avril et mi-octobre, à travers la ligne d'assistance

d'urgence et de signalisation de VBG, ré-réactivée durant la période de confinement. Sur ce total, 3 214 cas concernent la violence conjugale et 956 des viols.

07/11 - Planification familiale - L'Unfpa a remis une 4^e clinique mobile dédiée à la sensibilisation et d'offre de services à Marie Stopes Madagascar. En 2020, 2 883 personnes ont pu bénéficier de soins et de services grâce à ces équipements, au profit notamment des populations vulnérables éloignées des centres de santé. Seuls 8 % des jeunes filles sexuellement actives et 40 % des femmes vivant en union utilisent des méthodes contraceptives, rappelle *L'Express*.

25/11 - Accès des femmes aux postes de décision : un avant-projet de loi proposé au gouvernement. Dans son article 3, il stipule que « *les postes de décision visés (...) sont les fonctions électives ainsi que les fonctions nominatives* ». L'article 4 précise que « *pour les fonctions nominatives, la parité entre femmes et hommes lors de la désignation des membres du gouvernement est obligatoire. Elle s'étend aux postes nationaux, provinciaux, régionaux, communaux ou municipaux et ceux des structures de base. Pour les fonctions électives, une proportionnalité d'au moins 40 % est obligatoire. Elle est à inclure dans chaque loi spécifique à chaque type d'élection.* ».

► Université, éducation, droits de l'enfant

11/11 - Contrainte de gérer 3 années universitaires en parallèle, l'université d'Antananarivo est surpeuplée. 26 000 étudiants ont fait leur rentrée, pour une capacité de 6 000 places. Les nouvelles inscriptions ont progressé de 11 %. Selon le Seces, la capacité d'accueil n'a pas évolué depuis la 1^{ère} République. Elle correspond au nombre d'étudiants inscrits en première année de la faculté des lettres. Afin de remédier à cette situation, les enseignants du Seces exigent la construction de nouvelles infrastructures et l'expulsion des occupants illicites des terrains de l'université. Ils réclament également un budget spécial permettant de réaliser des recrutements massifs pour faire face au vieillissement du corps enseignant et aux nombreux départs en retraite.

17/11 - Rentrée solennelle des universités publiques pour l'année universitaire 2019-2020, après 8 mois d'interruption. La ministre de l'enseignement supérieur, Elia Beatrice Assoumacou, a annoncé l'inauguration prochaine de trois universités dans les régions Itasy, Vakinankaratra et Analanjirifo, ainsi que la création de quatre autres dans les régions Melaky, Sava, Anosy et Sofia. La capacité des institutions d'enseignement supérieur est en effet insuffisante pour absorber le nombre croissant de bacheliers. Une proportion importante d'entre eux ne peuvent pas entrer dans le supérieur. Selon un rapport de la Banque mondiale de 2014, le système d'enseignement supérieur actuel est l'un des moins développés au monde, alors que le secteur privé inclut un nombre croissant d'institutions mal documentées et mal encadrées, en l'absence de cadre cohérent d'autorisation, d'accréditation et d'assurance qualité. Les inscriptions sont lourdement concentrées à Antananarivo. Des 6 universités, seule celle d'Antananarivo et, dans une moindre mesure, de Toamasina, sont de dimension suffisante pour justifier leur statut.

27/11 - Après les incendies qui ont frappé plusieurs cités universitaires, les associations estudiantines interpellent l'Etat. « *Nous exigeons de l'État qu'il prenne ses responsabilités et qu'il réhabilite dans les plus brefs délais les logements universitaires consumés* », ont avancé les leaders étudiants qui exigent « *la construction de nouvelles infrastructures destinées à prendre en charge les nouveaux bacheliers de ces deux dernières années* », avant de déplorer « *les constructions illicites qui pullulent sur les campus universitaires* » dont ils réclament la destruction.

19/11 - Conséquence de la pandémie : le nombre de candidats au bac a baissé, de même que le taux de réussite. 46,8 % des candidats ont obtenu leur diplôme cette année, chiffre en baisse de 5,6 % par rapport à 2019. De 2019 à 2020, le nombre de candidats est passé de 174 822 à 164 396. La situation socio-économique des ménages, déjà précaire, a été aggravée par la crise sanitaire. La suspension des cours a provoqué de nombreux décrochages, notamment chez les filles.

04/11 - 67,6 % des enfants vivent dans la pauvreté. L'épidémie de coronavirus a aggravé la situation, selon une étude développée par l'Unicef et l'Instat, dénommée « *Chevauchements des privations multiples des enfants* » ou MODA (Multidimensional Overlapping Deprivation Analysis). Les dimensions de la pauvreté considérées sont la santé, la nutrition, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'habitat et la communication. « *Un enfant est dit multi-dimensionnellement pauvre s'il souffre de privations matérielles dans au moins deux dimensions* », souligne l'étude. 67,6 % des enfants souffrent de privations matérielles dans au moins deux dimensions de bien-être simultanément et 23,7 % souffrent de privations dans quatre ou plus dimensions de bien-être. La proportion d'enfants pauvres est plus élevée dans le Sud et l'Ouest du pays, alors que le Plateau central et le Nord-Est du pays ont les taux de pauvreté les plus bas. L'analyse montre que le taux de pauvreté extrême est presque 7 fois plus élevé chez les enfants vivant dans des ménages dirigés par des femmes sans

éducation et non-chrétiennes en milieu rural (53,4 %), que chez les enfants ne présentant aucune de ces caractéristiques (7,4 %).

06/11 - Face à la recrudescence de viols sur mineurs l'Unicef encourage la dénonciation des abus. « *La violence sexuelle notamment envers les enfants est un crime qui ne peut et ne doit pas être arrangé à l'amiable et tous ses auteurs doivent en être tenus entièrement responsables. Le code pénal malgache prévoit des sanctions pour les auteurs et la protection pour les victimes* », rappelle l'organisation qui détaille les possibilités offertes pour dénoncer les actes de violence dont seraient victimes des mineurs

26/11 - 11 associations de Tolagnaro ont créé en mai une plateforme de lutte contre la pédophilie. De nombreuses jeunes filles ont été abusées sexuellement et ont été victimes de vols collectifs de la part d'étrangers installés à Mangily (22 km au nord de la ville). Un couple de Malgaches était chargé du recrutement des jeunes filles auxquelles on faisait miroiter la possibilité d'un mariage. Cette activité était en place depuis de nombreuses années mais le phénomène s'est amplifié brusquement avec le confinement. Sentant la menace, les étrangers ont quitté Mangily et ont profité de la campagne de rapatriement des ressortissants étrangers pour quitter le pays. Le consulat de France a été alerté. La chasse aux pédophiles est enclenchée. Trois d'entre eux ont été placés sous mandat de dépôt. « *Nous avons reçu les témoignages de 237 cas* », compte-tenu Haingo Randrianasolo, présidente de la plateforme et salariée de l'ONG Bel Avenir, très impliquée dans ce combat et qui scolarise, héberge ou nourrit près de 5 000 enfants par an. La plateforme aide même la police, complètement démunie, en guidant les forces de l'ordre sur les lieux de rencontre et en participant aux filatures. Mialy Rajoelina va recevoir les représentants de la plateforme. Le vice-président de l'Assemblée nationale a évoqué une nouvelle loi pour durcir les peines encourues. Les associations font cependant face à la pression des femmes malgaches des suspects, qui leur reprochent d'avoir porté plainte. « *Notre action met à mal une microéconomie* », soupire Stéphane Hamouis, membre de la direction de Bel Avenir. La plupart des parents n'empêchent pas leur fillette de se prostituer « *car elle leur rapporte un peu d'argent* », renchérit Haingo Randrianasolo. Sans oublier les revenus des hôtels, des boîtes de nuit, et parfois des autorités à qui des pédophiles auraient pu proposer des dessous-de-table. « *Madagascar est un spot international de tourisme sexuel, fréquenté par des Français, dont des Réunionnais (à une heure et demie de vol), et des Européens. Depuis la pandémie de Covid, la pauvreté s'est encore accentuée dans le Sud et la prostitution enfantine a explosé* », constate le quotidien français *Libération*.

23/11 - Les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement technique prévoient, en collaboration avec l'Instat, de recenser les enfants déscolarisés. Une formation a été organisée à cet effet pour définir les stratégies à mettre en œuvre. La déscolarisation a connu une hausse importante au cours des dernières années et les impacts négatifs de la crise sanitaire restent à évaluer.

► Santé

02/11 - « Gestion du Covid-19 en Afrique - Madagascar, classé bon élève », titre La Vérité. Malgré le fait qu'il possède l'une des économies les plus vulnérables d'Afrique, Madagascar fait partie des pays ayant le mieux géré la crise avec des mesures préventives mises en place dans les premiers jours de l'épidémie. Tel est le constat dressé par le site *Financialafrik*. Un bon classement qui est à mettre en exergue, compte tenu du budget affecté pour la gestion du Covid-19, comparé à certains autres pays africains. Au Sénégal et à Madagascar, le budget réuni et les aides accordées par les institutions internationales (FMI, Banque mondiale, BAD, UE, etc.) est d'un montant d'environ un demi-milliard de dollars, tandis qu'il oscillait aux alentours d'un milliard et demi pour l'Éthiopie et de plus de 5 milliards pour l'Afrique du Sud. « *Le pays a en effet fait preuve d'un fort volontarisme en mettant en place rapidement des mesures de distanciation sociale et de confinement, n'hésitant pas à reconfiner des régions ou des agglomérations entières au moindre signe de reprise. Parallèlement, le gouvernement a facilité l'installation de laboratoires, de centres de tests et de prise en charge, d'une usine de médicaments etc. Le tout en bénéficiant d'aides internationales en nature (blouses, masques, respirateurs...)* », peut-on lire sur le site. La Grande île semble avoir proportionnellement mieux géré la crise que des pays tels que le Sénégal.

04/11 - Épidémie de coronavirus – Les tests de dépistage sont de moins en moins accessibles. Suite à la fin de l'état d'urgence sanitaire, seuls les grands hôpitaux pourront réaliser les tests de dépistage. Pour pouvoir bénéficier d'un test, il faut présenter les symptômes de la maladie et une prescription d'un médecin de centre de santé de base. Pour les personnes en contact avec les porteurs du virus, seuls les plus vulnérables, à savoir, les personnes de plus de 65 ans ou les diabétiques, ont accès aux tests. Pour des scientifiques, cette stratégie présente un risque de propagation du virus assez élevé. Pour *Malagasy News*, « *le nombre des personnes testées positives au coronavirus continue d'augmenter. Mais les autorités préfèrent ne pas détailler les statistiques par région.* »

► Expatriation, migrations

02/11 - Quelques 300 travailleurs expatriés au Moyen-Orient demandent au gouvernement leur rapatriement. Certains d'entre eux sont au chômage depuis plusieurs mois, certains même sont en prison. Leur situation est insoutenable, surtout dans les pays où la pandémie connaît un rebond, raison pour laquelle la Grande île a renforcé la fermeture de ses frontières. Le dernier vol de rapatriement vient d'avoir lieu. Gisèle Ranampy, ministre du travail, évoque toutefois une possibilité de dérogation, en lien avec l'OIT, afin d'effectuer le rapatriement de ces employés en grand difficulté.

12/11 - 78 travailleuses malgaches en Arabie Saoudite seront rapatriées le 25 novembre. L'opération sera réalisée avec le concours de l'OIM. Les vols de rapatriement ne sont plus autorisés que dans des cas très exceptionnels. Le conseil des ministres a justifié cette dérogation en expliquant que ces travailleuses « *sont vulnérables et victimes de violence.* ».

20/11 - « Flou autour du rapatriement des Malgaches en Arabie Saoudite », titre Malagasy News. L'association de la diaspora malgache demande des éclaircissements sur les critères de sélection et que toutes les expatriées soient rapatriées car seules 78 des 300 qui ont fait la demande pourront être prises en charge. Avant de prendre ce vol, elles ont dû signer une lettre d'engagement déclarant qu'elles ont reçu tous les salaires et avantages auxquels elles ont droit, renonçant ainsi à la possibilité de déposer une plainte contre leur employeur ou leur agence devant un tribunal d'Arabie Saoudite ou à Madagascar, selon la présidente de l'association « *zanak'i Gasikara* », Carrozza Heliarisoa. L'association lance un appel à l'endroit des responsables pour que les femmes enceintes soient priorisées dans ce rapatriement. Des mineures sont également exclues du voyage alors qu'elles sont exposées à des risques importants.

Des travailleuses qui n'ont pu bénéficier de ce rapatriement font fait appel à la première dame, ambassadrice de la lutte contre les VBG pour que soit réexaminée leur situation. Elles dénoncent un manque de transparence dans la prise en charge de ces rapatriements qui ont laissé de côté des femmes en grande difficulté.

02/11 - Migrations clandestines - 27 Malgaches expulsés de Mayotte. Trois pilotes de vedettes ont été présentés au procureur le 2 octobre et mis en détention préventive. Ils font partie d'un réseau expéditeur de clandestins vers Mayotte, basé à Ambanja et à Nosy Be. Le trio avait transporté 27 personnes dont sept mineurs. Ils avaient quitté Dzamandzar en vedette et passé deux jours en mer. Ils se sont fait arrêter par les garde-côtes au large de Mayotte. La direction des renseignements et du contrôle de l'immigration et de l'émigration a lancé des investigations pour démasquer le cerveau et les complices de cette affaire. L'équipe organisatrice de ces transferts perçoit 2 à 3 millions Ar. de chaque migrant, les pilotes 1 à 2 millions par traversée. Les passagers clandestins ont obtenu une liberté provisoire au terme de leur comparution.

21/11 - Des migrants en provenance du Sud défrichent les forêts de l'Ouest et du Menabe pour cultiver du maïs et des arachides. Le phénomène constitue un danger pour l'environnement et la dynamique sociale. « *Initiée par les colons durant la période coloniale, la migration interne constitue actuellement un danger pour l'environnement et la société malgache elle-même* », avance l'Académie malgache. Les migrations causées par le *kere* et le changement climatique se sont développées durant la dernière décennie. L'État n'arrive plus à contrôler, à suivre et à évaluer le phénomène, constate l'Académie malgache. Les statistiques font défaut, on ne connaît pas précisément la région d'origine des migrants. Les données recueillies il y a trois ans font révéler que Huit « *karan-dalana* », des camions aménagés en véhicules de transport de 80 places, débarquent tous les jours dans la région Menabe en provenance du Sud. Ces migrations internes sont encouragées par la forte demande chinoise en maïs et en arachides.

► Médias, réseaux sociaux

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

02/11 - Réserve nationale d'or - Convention de partenariat entre la Banque centrale et 16 sociétés. La mise en place de la réserve nationale d'or et la formalisation de la filière se précisent. Une convention de partenariat a été signée entre la Banque centrale (BCM) et 16 opérateurs aurifères ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Banque centrale dans le cadre de la promotion de l'exportation formelle de l'or et de la constitution d'une banque de l'or. « *Cette initiative contribuera à la défense de la valeur de l'ariary grâce aux retombées en devises des activités d'exportation* », a déclaré le gouverneur de la BCM. Ces trois dernières décennies, le prix de l'or n'a de cesser d'augmenter. Il joue ainsi son rôle de valeur refuge et dans

le contexte géopolitique et économique, inclure l'or parmi les réserves de change est un selon lui un choix pertinent. « *L'aboutissement de ce partenariat constitue une avancée majeure dans la valorisation de nos ressources aurifères et concourra désormais à accroître la contribution du secteur au développement de l'économie nationale* », affirme le ministre des mines. Face à l'appréhension des opérateurs, le gouverneur assure que la Banque n'entend pas détenir le monopole de l'achat des produits aurifères. Les autres opérateurs et exploitants peuvent continuer à pratiquer leurs activités dans le cadre formel, affirme-t-il. D'autres appels à manifestation d'intérêt seront lancés dans le futur.

21/11 - La douane saisit 15 kilos d'or qui allaient être expédiés par fret à Dubaï via Turkish Cargo. Un ressortissant malgache, soupçonné d'être l'auteur de ce trafic, a été arrêté et placé en garde à vue. La valeur de la marchandise est évaluée à un million de dollars. « *La douane a renforcé les contrôles des exportations de marchandise vers les destinations à risque comme Dubaï, que ce soit au niveau de l'aéroport d'Ivato ou à Nosy Be* », a déclaré Ernest Zafivanona Lainkana, DG de la douane. L'exportation d'or est actuellement interdite mais des quantités importantes sortent en fraude. Dubaï est considérée comme un hub pour ce commerce. Les passagers qui débarquent sont autorisés à importer librement 20 kg d'or. L'UNCom Trade, l'agence des Nations unies pour les données et les statistiques internationales, révèle que le rapport des départements des douanes des Emirats Arabes Unis fait état de 200 tonnes d'or en provenance de Madagascar entre 2008 et 2016. Les autorités tentent actuellement de rapatrier l'or saisi à l'extérieur du pays. C'est le cas des 25,5 kilos saisis à Maurice. Des procédures judiciaires et contacts diplomatiques sont en cours pour pouvoir rapatrier le métal exporté frauduleusement.

23/11 - Filière or : « Les devises non rapatriées dans l'exportation d'or en provenance de Madagascar représentent aujourd'hui près de 1 milliard de dollars. Les procédures de leur recouvrement nécessitent la mobilisation de toutes les parties concernées », a fait savoir le directeur général des douanes. L'administration compte renforcer les actions allant dans ce sens ainsi que les contrôles aux frontières depuis la suspension temporaire des exportations.

09/11 - La reprise du projet « Base Toliara » dans l'incertitude. Le projet d'extraction d'ilménite de Ranobe est suspendu depuis un an et la sortie de crise n'est pas en vue, indique *L'Express*. Des « *Olobe* » de la région Atsimo Andrefana demandent, sur les réseaux sociaux notamment, de relancer le projet dont ils attendent d'importantes retombées économiques. Les études d'opportunité se poursuivent au niveau du ministère des mines, soucieux de ne pas reproduire les erreurs commises avec les autres grands projets miniers, QMM et Ambatovy. La compagnie n'est pas autorisée à communiquer mais ses salariés poursuivent leur activité aussi bien à Toliara que dans la capitale. La décision finale pourrait encore être différée d'un an en raison de la pandémie. Le projet divise toujours autant les communautés locales. Une « *cellule des travailleurs de Base Toliara* » s'est adressée à Andry Rajoelina pour tenter de le convaincre de sauver le projet, indique *Midi*.

30/11 - A la veille du forum pour le développement de la région Atsimo-Andrefana qui doit se tenir à Toliara, les partisans de la reprise d'activité du projet « Base Toliara » montent au créneau et investissent les médias. *Midi* écrit : « *Les autorités feront-elles l'impasse sur un investissement de 560 millions de dollars et ses retombées sociales et économiques ? La question continue de se poser après une année de suspension des activités de Base Toliara par le gouvernement.* » Les partisans du projet font valoir que la région se prive de 4.000 emplois directs et indirects, l'Etat de 43 millions de dollars d'impôts lors de la phase d'installation des infrastructures et de 35 millions de dollars par an de ristournes. Partisans et adversaires du redémarrage du projet continuent de s'affronter et l'Etat n'a toujours pas fait connaître sa position.

14/11 - En raison de la pandémie, la réforme du code minier devra encore attendre. Les membres de la Chambre des mines, grandes, moyennes et petites mines confondues, ont fait part de leur mécontentement : le comité de réflexion auquel elle est associée juge inopportun de procéder à cette réforme compte tenu de la situation sanitaire qui ralentit, voire stoppe net toutes les activités minières du pays. L'avant-projet de loi de réforme du secteur, voté en conseil de gouvernement le 20 novembre 2019, suscite l'inquiétude des opérateurs et de la société civile. Sur la base de cet avant-projet, le nouveau code introduirait le concept de partage de production à hauteur de 20 % minimum au bénéfice de l'Etat. Un article du nouveau code, censé remplacer celui de 2005, prévoit en outre le relèvement des redevances minières de 2 % sur chaque groupe de substances, dont les minerais, les métaux précieux, les pierres fines et brutes. Si le texte est adopté, les pierres précieuses brutes et les fossiles seraient taxés à hauteur de 8 %. Le gel des permis miniers alimente aussi le mécontentement des opérateurs. « *La situation actuelle est propice à la corruption car le gel de l'octroi de permis pourrait inciter des exploitants à négocier à travers des paiements de facilitation ou même des pots de vin pour ceux qui œuvrent dans l'informel. (...) Il y a de nombreux permis miniers qui sont en attente de validation depuis plus de dix ans* », s'insurge Willy Ranjatoelina, secrétaire exécutif de la Chambre des mines. 2 000 permis miniers seraient actuellement opérationnels parmi les 5 000 permis existants. Le gel des permis aurait entraîné depuis une dizaine d'années un manque à gagner pour l'Etat de l'ordre de 10 millions de

dollars. Le ministère de tutelle avait prévu de délivrer cette année 1 000 permis de recherche pour les petits exploitants, 500 pour les grandes mines mais cette promesse n'a pas été tenue.

17/11 - Projet d'exploitation des terres rares de la presqu'île d'Ampasindava près d'Ambanja - La société Tantalus a vendu ses parts à la société singapourienne Reenova Rare Earths Madagascar (RREM). Les communautés locales, opposées à ce projet jugé dangereux, poursuivent leur lutte, selon un reportage de *Kolo-TV*. Le projet couvre une superficie de 238 km². Des éléments de terres rares de divers types, tels que le praséodyme (Pr), le néodyme (Nd), le terbium (Tb), l'euporium (Eu) et le dysprosium (Dy) peuvent être trouvés sur ce site. Ces éléments sont nécessaires dans de nombreuses applications électroniques. Deux rapports d'évaluation, commandés par l'ancienne direction de Reenova, évaluaient l'actif à plus de 1 milliard de dollars. Le projet a une ressource estimée à 560 000 tonnes⁴.

25/11 - Projet d'exploitation de terres rares par la société RREM a Ampasindava - Des organisations de la société civile s'opposent à la mise en œuvre d'essais pilote. Elles estiment qu'un tel projet aura des impacts désastreux sur la population locale et l'environnement et rappellent que des pays comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie ou le Brésil ont renoncé à cette exploitation en raison des problèmes de pollution inhérents à ces minéraux. Madagascar ne devrait donc pas accepter de sacrifier son environnement et la vie de ses habitants sur l'autel des intérêts de ce holding asiatique. Cette exploitation aura également de lourdes conséquences sur tout le district de Nosy Be, touchant particulièrement le tourisme. Des études au niveau mondial ont démontré qu'une telle exploitation a de graves impacts sur la santé des riverains, avec la multiplication de cancers et de maladies respiratoires. Bien que RREM n'ait pas encore obtenu son permis minier, elle projette de procéder prochainement à des essais pilotes dont les conséquences seront aussi désastreuses que l'exploitation elle-même. Les organisations de la société civile lancent un appel urgent aux autorités pour qu'elles empêchent la conduite de tels essais et donnent la primauté aux droits des communautés concernées en rejetant la demande de permis d'exploitation.

27/11 – La tension s'accroît à Brieville entre les employés de la société Kraoma et les dirigeants de la société APC. Les premiers tentent de bloquer les activités d'APC Drilling. Les employés de Kraoma, en situation de suspension d'activité depuis presque deux ans, n'admettent pas qu'APC, simple sous-traitant de Kraoma, ait pu acquérir des permis miniers dans la zone chromifère d'Andriamena et puisse exploiter des gisements estimés à plusieurs millions de tonnes de minerai. Fidiniavo Ravokatra, ministre des mines précise que « *les documents d'autorisation de la société APC Drilling sont en ordre par rapport à l'administration. Des autorisations qui leur ont été octroyées du temps du régime HVM que nous avons retenues, par souci du respect du concept de continuité de l'État* ». Des négociations entre APC Drilling et les employés de Kraoma ont été engagées pour tenter de faire baisser la tension.

Kraoma se trouve actuellement dans l'impasse, notamment depuis le départ de la société russe Ferrum Mining qui n'a jusque-là pu finaliser son partenariat avec la société malgache et s'est même retirée du paysage extractif de la Grand île. La société dispose à son actif de quatre dont les réserves sont estimées à des dizaines de millions de tonnes.

30/11 - La tension est montée d'un cran à Brieville. Les employés, accompagnés de leurs amis et familles, ont dressé des barricades pour empêcher les camions de la société APC Drilling transportant du chrome de sortir de la mine tout en réclamant leurs émoluments. Les militaires sont intervenus hier à coups de gaz lacrymogène pour disperser les manifestants. Bilan : 6 blessés.

03/11 - Toute exploitation et exportation de bois précieux reste interdite, a annoncé le ministère de l'environnement. Dans les aires protégées, toute exploitation (coupe et prélèvement), chasse des animaux sauvages et destructions sont des crimes entraînant des sanctions sévères, rappelle le ministère. Frappés d'interdiction de coupe depuis début 2019, les bois ordinaires légaux stockés peuvent dorénavant être évacués mais les nouvelles coupes restent suspendues. Les exportations sont autorisées pour les produits transformés. Les populations habitant à proximité des forêts naturelles peuvent jouir d'un droit d'usage, non commercialisable, sur autorisation expresse des structures locales compétentes.

17/11 - Des rondins de bois de rose saisis à Amparafaravola, dans la région Alaotra Mangoro. Deux personnes ont été arrêtées, dont un président de fokontany. Le 21 octobre le gouvernement avait annoncé la mise en place d'un réseau de contrôle de circulation des bois au niveau régional, afin justement d'éviter les éventuels trafics.

⁴ <https://journaldeconomie.com/2020/09/22/madagascar-reenova-demande-une-licence-sur-des-terres-rares/> 22/09/2020

17/11 - « Petite pêche en péril : Madagascar signe des accords de pêche destructeurs avec des investisseurs chinois », titre le site de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE)⁵. Alors que les négociations entre l'UE et Madagascar continuent pour un nouveau protocole d'APPD thonier, - le dernier ayant expiré le 31 décembre 2018, le gouvernement malgache a signé deux protocoles qui permettent l'accès aux eaux malgache à une trentaine de navires appartenant à des investisseurs chinois. Les deux protocoles d'accord de pêche ont été signés fin 2019 avec la société de droit malgache Côte d'Or, dont les dix actionnaires sont chinois. Ces protocoles d'accords, gardés secrets jusqu'à présent, ne font que confirmer l'emprise grandissante de flottes d'origine asiatique sur les ressources halieutiques de Madagascar, et les inquiétudes que cela génère chez les petits pêcheurs malgaches depuis plusieurs années. Le modus operandi pour l'accueil de ces bateaux d'origine chinoise semble toujours le même, à Madagascar, au Sénégal ou dans d'autres pays africains. Les gouvernements permettent à ces bateaux d'accéder à leur ZEE alors qu'ils n'ont pas d'autorisation de pêche, légalisent dans un deuxième temps la situation via la constitution d'une société mixte bidon. Une autre particularité de ces deux protocoles est qu'ils ne font l'objet d'aucune contrepartie pour l'Etat, contrairement aux protocoles officiels, et n'incluent que des redevances annuelles dérisoires. Le plus grand péril, c'est que cette politique active d'accueil de bateaux d'origine chinoise hypothèque l'avenir des communautés côtières malgaches dépendant de la pêche.

26/11 - Un camion du BNGRC (Bureau national de gestion des risques et des catastrophes), censé apporter des vivres et des aides aux personnes victimes du Kere dans le Sud, se livrait au trafic de tortues Radiata. Cinq personnes ont été appréhendées dont un militaire, un policier et un employé du ministère de la population. Les membres de la société civile de la région de Fianarantsoa ont réclamé un jugement exemplaire. Les trafiquants ont alors été placés sous mandat de dépôt. Les trafics de tortues se multiplient dans le Sud. 122 tortues ont fait l'objet d'une tentative de trafic au cours du mois de novembre, écrit *Tribune*.

► Environnement, foncier

06/11 - La pollution de l'air bat des records à Antananarivo. Un taux anormalement élevé de pollution de l'air a été enregistré par le think-and-do tank Initiative pour le développement, la restauration écologique et l'innovation (Indri). Le taux de particules fines a atteint « *25 fois la norme de l'OMS* », annonce le mouvement. Les feux de brousse dans les régions de l'Est, la circulation automobile et les chaudières des briquetiers dans la plaine d'Antananarivo sont à l'origine de ce phénomène préoccupant pour la santé. « *Selon les chiffres publiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de 22 % de la population décède chaque année à Madagascar à cause des maladies liées à la pollution de l'air* », écrit *La Vérité*. Madagascar présente un indice environnemental parmi les plus bas de la planète (classé 181ème sur 186 pays évalués). Le ministère de l'environnement préconise la reforestation de la région d'Analamanga et la création de spots de forêts aux alentours de la capitale. Un membre du gouvernement n'exclut pas, derrière ces feux de brousse, l'existence de manœuvres politiques à des fins de déstabilisation du pouvoir, rapporte *Midi*.

20/11 - Le ministère de l'environnement prévoit de prendre des mesures draconiennes pour les auteurs des feux de brousse. Selon la ministre Baomiatse Vahinala Raharinirina, afin de ne pas aggraver la surpopulation carcérale ils seront assignés à des travaux d'intérêts général pour l'environnement.

23/11 - Région Haute Matsiatra - « La situation environnementale est critique », selon la ministre Baomiatse Vahinala. Dégradation des forêts, feux de brousse, niveau d'eau très critique, assèchement des rizières, tels sont ses constats alarmants lors d'un survol de la région effectué en compagnie de l'ambassadeur de Suisse. Les zones tampons, ces périmètres qui permettaient de capter et de retenir l'eau, n'existent plus. Les périmètres de reboisement en amont ont presque tous été décimés car longtemps laissés en accès libre. Face à cette situation, une task force a été mise en place. Elle aura pour mission de trouver des solutions pour une gestion durable des forêts et une politique de reforestation massive.

24/11 - Situation préoccupante dans la nouvelle aire protégée d'Andrafiarena-Andavakoera, district d'Ambilobe face à l'invasion d'orpailleurs informels. Les riverains dénoncent la complicité des autorités. Ces activités anéantissent les efforts déployés par la direction régionale de l'environnement qui a mené récemment des sensibilisations à Betsiaka en collaboration avec l'ONG Fanamby. Les membres du Comité de protection de l'environnement ont révélé la présence permanente de proches de certaines personnalités locales pour percevoir leur dû de ces braconniers officiant en toute impunité.

⁵ https://www.capecffa.org/blog-publications/petite-pche-en-pril-madagascar-signe-des-accords-de-pche-destructeurs-avec-des-investisseurs-chinois?fbclid=IwAR1woxMbPqz7l_2Ak-KxXY8Y_56hhXZ2-MrlcMAcsNQITZOXFtiEgizmY9l

30/11 - Atsimo Atsinanana : la réserve spéciale de Manambo brûle en silence. Les militants écologistes locaux dénoncent l'inertie des responsables. Le noyau dur de la réserve, évalué à plus de 102 hectares, est parti en fumées au cours d'un vaste incendie qui s'est poursuivi durant plusieurs jours. Les autorités ne sont intervenues que 5 jours après, alors que le sinistre s'est déroulé à moins de 35 km du chef-lieu de la région, Farafangana, a révélé un écologiste local. La réserve spéciale de Manambo assure l'approvisionnement de plusieurs pépinières de reboisement de Madagascar, elle est classée au 3e rang des potentiels écologiques du pays, avec son endémicité exceptionnelle. Aucun stock de plantes de rechange n'a été constitué pour permettre une éventuelle reconstitution du site.

18/11 - Environnement - La réduction à 5 % du taux de TVA sur le gaz est proposée par le ministère de l'environnement et du développement durable. Le taux passerait ainsi de 20 % à 5 % et le kit premier achat de 105 000 à 20 000 Ar. Rendre plus accessible le prix du gaz butane pour réduire l'utilisation du charbon et du bois de chauffe et diminuer la déforestation, tel est l'objectif recherché. 50 % des forêts ont disparu ces 50 dernières années, au rythme de 100 000 ha détruits chaque année, faisant craindre une disparition totale de la forêt malgache d'ici 30 ans. Le mode d'énergie utilisé par la population est à plus de 90 % du bois et du charbon. Plus de 400 000 tonnes de charbon sont consommées annuellement. Le gaz butane est encore considéré comme un produit de luxe par la population.

27/11 - Sécheresse : près de la moitié des régions touchées, une pénurie d'eau potable est à craindre. Il s'agit d'une véritable « *crise d'insuffisance d'eau, faute de précipitation suite aux effets du changement climatique* », selon le ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. La baisse substantielle des ressources en eau et les tarissements des eaux de surface touchent neuf régions, en plus du Grand Sud. Certaines communes du Grand Antananarivo doivent être ravitaillées par camion-citerne. La pénurie menace gravement la ville de Fianarantsoa.

05/11 - Le site de Tsimahabeomby Imerintsiatosika officialisé pour accueillir une nouvelle ville sur 1 000 ha, à la place de l'ancienne base de la Nasa, à 26 km de la capitale. Les études portant sur les différentes infrastructures nécessaires à la mise en place du projet sont en cours. Le premier projet de nouvelle ville avait été celui de Tana Masoandro, à Ambohitrimanjaka, qui n'avait pas pu se concrétiser en raison de l'opposition des habitants et des riziculteurs. Le ministère avait été invité à identifier un nouveau site. Le projet prévoit la construction de logements sociaux pouvant accueillir 100 000 à 300 000 habitants, d'une autoroute, d'infrastructures scolaires et sanitaires, de complexes sportifs et hôteliers et de nombreux bureaux administratifs.

► Coopération, bailleurs de fonds

02/11 - Le ministère de l'économie et des finances a mis à jour le rapport provisoire sur les financements négociés et à négocier en réponse à la pandémie du Covid-19⁶. D'après ce 3e rapport, le montant total s'élève à 673,43 millions de dollars, dont 380,75 millions déjà décaissés. Le financement émanant de la Banque mondiale atteint 255,65 millions, celui du FMI 337,89 millions, au titre d'aide à la balance des paiements. Un financement de 7 millions est en cours de négociation avec la BAD, un autre de 5 millions émanant de la BADEA est en cours de décaissement. Une aide budgétaire de 11,39 millions est en cours de négociation avec l'UE, le Japon a approuvé des financements d'un montant total de 1,18 million, d'autres financements d'un montant total de 29,31 millions sont en phase de conception et de préparation avec ce pays. Le total des financements émanant du système des Nations unies atteint 23,69 millions. En outre, la Grande île a obtenu des appuis budgétaires d'urgence s'élevant à 134,08 millions de la Banque mondiale, de la BAD et de l'AFD. « *La publication de ce rapport intervient quelques jours seulement après la révélation par RFI de l'existence d'une dizaine de dossiers de signalements de malversations liés aux fonds Covid perçus par l'Etat, transmis au Bianco* », note *Tribune* qui ajoute : « *le plus attendu par le public, c'est le rapport d'utilisation des fonds Covid-19, qui devrait intégrer les rapports de dépenses réalisés face à la riposte contre l'épidémie.* »

06/11 - Madagascar fait partie des sept pays d'Afrique et d'Asie qui bénéficient du projet MAP In-suResilience financé par le ministère allemand de la coopération économique et du développement (BMZ). La Grande île est le pays le plus exposé aux catastrophes naturelles d'Afrique et le 4e pays le plus vulnérable aux changements climatiques au monde, selon l'Index des risques climatiques 2020. Ces phénomènes sévissent dans le pays de manière intense, ce qui engendre des conséquences incommensurables tant sur le plan social qu'économique. Le passage du cyclone Enawo en 2017 a fait plus de 424 000 sinistrés et des pertes estimées à 415 millions de dollars selon la Banque mondiale, tandis que le cyclone Ava a ravagé près de 90 % de la ville de Toamasina en 2018. Plus de 1,6 million de personnes dans le Grand Sud ont des

⁶ <https://actu.orange.mg/covid-19-673-43-millions-usd-de-financements-et-13408-millions-usd-dappuis-budgetaires-durgence-pour-madagascar/>

difficultés d'accès à la nourriture en raison de la sécheresse, d'après une étude du BNGRC d'avril 2020. Madagascar s'est souvent concentré sur les activités de réponse post-catastrophe et de relèvement rapide. Une prise de conscience a eu lieu ensuite, la préparation et de prévention de ces risques s'avérant indispensables. D'où le lancement du projet MAP InsuResilience ou « *Partenariat multi-acteurs sur le financement et la préparation aux risques liés au climat et aux catastrophes dans le contexte du partenariat mondial InsuResilience (IGP)* » financé par le BMZ allemand et mis en œuvre par Care International et le SAF/FJKM, sur une période de 30 mois.

12/11 - Le gouvernement américain a octroyé 8 333 tonnes de vivres pour 350 000 habitants de huit districts du Grand Sud afin de faire face à la période de soudure. Un don important faisant partie d'un programme d'aide alimentaire de 8 millions de dollars acheminé depuis le mois de janvier. Le PAM est le partenaire de distribution de l'Usaid.

À Betroka comme dans d'autres districts du Sud, la famine continue de faire des ravages. De nombreux enfants auraient été hospitalisés en raison de maladies liées à des complications de la malnutrition et plusieurs décès sont à déplorer. Les femmes et les personnes âgées sont également fragilisés. Des habitants ne nourrissent d'insectes, de cactus, de mangues et de manioc. Le district d'Ampanihy subit aussi la sécheresse et la famine. Les familles n'ont pas les ressources suffisantes pour acheter des bidons d'eau dont le prix s'est envolé. Il faut parfois parcourir 30 km pour trouver de l'eau. Les enfants ne se lavent plus.

13/11 - Après une longue attente, le gouvernement s'est résolu à reprendre les discussions avec le FMI. Un nouveau programme de Facilité élargie de crédit est en préparation. Cette disponibilité du gouvernement à engager de délicates négociations a été confirmée par le ministre de l'économie et des finances. Le FMI suivra notamment avec attention l'exécution du plan de redressement de la Jirama et d'Air Madagascar, ainsi que les prix des carburants et leurs variations. Pour *L'Express*, l'aboutissement de ces négociations est crucial pour l'économie, laminée par la crise sanitaire, et les finances publiques.

► Economie - Social

19/11 - Le taux de croissance déjà faible (0,8 %) revu à une forte baisse (-3,8 %). La pandémie est particulièrement mise en cause. Le pays, même épargné par une propagation massive du virus, a vu ses activités économiques lourdement impactées par les effets négatifs du confinement prolongé. Outre le tourisme, les industries extractives ont connu une chute importante de - 53 % en raison de l'effondrement du marché international des minerais. Le PIB par habitant est passé de 537 dollars en 2019 à 503 dollars en 2020. La vulnérabilité de la population s'est accrue.

01/11 - Un « Comité de coordination anti-kere » a été mis en place. Il est présidé par le gouverneur de la région Androy et le préfet. Dans un souci de transparence, les informations concernant les donations faites et les bénéficiaires seront publiées sur la page *Facebook* du gouvernorat et un certificat de don sera systématiquement délivré. Plusieurs entités ont déjà effectué des dons afin de venir en aide aux populations les plus vulnérables. Des sacs de riz ont été remis à des institutions religieuses (Sœurs d'Ambovombe, de Tsihombe, de Beloha, de Bekily), à SOS village d'enfants et à l'orphelinat Stand Up For Life.

16/11 - Des députés s'insurgent contre la gestion du kere par l'Etat. Les élus de districts touchés haussent le ton par rapport à la répartition inégale des dons. Ils estiment que le Sud mérite d'avoir les mêmes aides que les localités frappées par la pandémie. « *L'impact de la crise engendrée par le coronavirus a été ressenti dans le Sud mais c'est Antananarivo qui a le plus bénéficié des sacs de riz et de produits de première nécessité. Maintenant que la famine frappe de plein fouet le Sud, où est donc passé le don de 833 tonnes de riz de l'USAID destiné aux 35 000 personnes dans l'Androy ?* », se demande la députée de Tsihombe, Masy Goulamaly. Ce don est arrivé à Madagascar en juillet et n'a pas encore été distribué. Keron Idealson, député d'Ampanihy, revendique la mise en place d'un Centre opérationnel de commandement contre le kere comme ce fut le cas pour le Covid-19.

19/11 - Lutte contre le kere dans le Grand Sud : réunion d'urgence avec les partenaires techniques et financiers pour évaluer le budget spécial à allouer. Autour de la table, la Banque mondiale, l'UE, le PAM, l'Usaid et l'Unicef. Des actions ont été menées depuis quelques semaines pour venir en aide à la population mais elles restent insuffisantes. Des comités anti-kere sous la direction des gouverneurs de région ont été mis en place avec l'appui des partenaires internationaux. Un recensement des victimes est en cours. Le gouvernement est dans une phase de repérage de lieux en bordure de zones humides pour construire des habitats destinés aux populations vulnérables. Le PAM estime à près de 35 millions de dollars les besoins pour éviter une catastrophe dans le Sud.

Depuis début octobre le kere a fait neuf morts, notamment des enfants à Amboasary Atsimo. La crise alimentaire s'étend jusque dans le district de Betroka⁷. Des habitants du district sont contraints de se nourrir de fruits et d'insectes impropres à l'alimentation humaine, rapporte *Les Nouvelles*. « *Quatre enfants d'une même famille ont péri dans la commune d'Ianakafy après avoir mangé des termites* », affirme le député Jean Nicolas Randrianasolo. D'importants mouvements migratoires accentuent la précarité de la situation.

Selon le maire d'Ifofotaka, dans le district d'Amboasary Atsimo, cinq autres personnes, des adultes pour la plupart, sont décédées. Elles auraient consommé des fruits impropres à la consommation, faute d'alimentation.

Christian Ntsay, s'est rendue sur place avec une équipe gouvernementale. Ils ont visité les sites où les centres de réhabilitation nutritionnelle médicale (CRNM) seront implantés, dans les districts les plus touchés par la famine dont Amboasary, Ambovombe, Tsihombe et Ampanihy.

05/11 - Fuite des cerveaux : la numérisation des services publics comme solution. La Banque mondiale souligne que « *le pays dispose d'une forte réserve de talents en matière de développement de logiciels, avec environ 500 à 600 ingénieurs en logiciels qualifiés qui obtiennent leur diplôme chaque année* ». Une réserve qui n'est cependant pas entièrement au service du pays. Il y a actuellement à Madagascar une grande pénurie d'ingénieurs dans le numérique. De nombreux experts malgaches préfèrent faire carrière à l'étranger, notamment en France, à Maurice et au Canada. Pour la Banque, la numérisation des services publics, qui devient une nécessité, permettra de motiver les ingénieurs malgaches à revenir au pays et de rentabiliser davantage un secteur privé numérique en plein essor. L'initiation d'un projet de numérisation de l'état civil et de création de bases de données nationales d'identité, financé à hauteur de 3 millions de dollars par la Banque mondiale, va dans ce sens.

07/11 - La chaîne panafricaine Africanews, propriété d'Euronews NBC, entre dans le giron du groupe malgache Sipromad, moyennant 20 millions de dollars. Après plusieurs mois de négociations, la chaîne de TV jusqu'alors propriété d'Euronews NBC, groupe lui-même détenu à 60 % par le milliardaire égyptien Naguib Sawiris, a été rachetée par le groupe Sipromad, dont le président est l'homme d'affaires malgache Ylias Akbaraly. Le groupe Sipromad avait déjà en acquis en août Thomson Broadcast, entreprise spécialisée dans les équipements et les logiciels de transmission audiovisuelle. Ylias Akbaraly est devenu en 2000 PDG de la société fondée par son père en 1972. Il a initié une politique de diversification du groupe, de la banque, en association avec des acteurs majeurs tels qu'Orange Money ou le marocain BCP, à l'immobilier - il a construit le plus haut building de Madagascar, La Tour, haut de 100 mètres. Avant de se lancer dans les médias. La nouvelle direction d'Africanews envisagerait de déplacer les locaux de la chaîne TV à Abou Dhabi.

15/11 - La société Neho (Nouvelle énergie hydroélectrique de l'Onive), qui a pour mission de réaliser et d'exploiter l'aménagement hydroélectrique de Sahofika, a obtenu son permis environnemental. Le projet se situe sur la rivière Onive à 100 km à vol d'oiseau au Sud-Est de la capitale. Neho produira chaque année 1650 GWh, livrés sur le réseau interconnecté de la Jirama. Le projet apportera une électricité propre à un coût trois fois inférieur au coût moyen de production actuelle. Il sera ainsi la pierre angulaire de la transition énergétique du pays. La première étape consiste à construire la route d'accès au site. Elle reliera le site à la RN7 au niveau d'Antanifotsy, avec la création d'une route d'une vingtaine de kilomètres. L'adjudication du projet par appel d'offres international avait eu lieu en 2016. L'étude d'impact environnemental et social a été déposée en juillet 2019, le permis délivré en mars 2020. La mise en œuvre du projet entraînera le déplacement de 370 ménages, qui seront réinstallés. Le projet étant inséré dans une forêt à forte endémicité, une collaboration étroite a été initiée avec les gestionnaires des aires protégées situées à proximité.

19/11 - Promesses présidentielles : Andry Rajoelina inaugure une minoterie à Toamasina. Les Minoteries de l'Océan Indien (LMOI) est la quatrième entreprise que le pouvoir inaugure cette année après la Société Agricole Sucrière Malagasy (SASM) de Brickaville, une usine de fabrication de pâtes alimentaires et l'usine de fabrication de médicaments Pharmalagasy à Tanjombato. 12 infrastructures industrielles vont être inaugurées dans les brefs délais, a-t-il promis. « *Si auparavant, importions 250 000 tonnes de farine par an, désormais nous allons pouvoir en exporter* », a déclaré le chef de l'Etat. L'entreprise produit actuellement 500 tonnes de farine par jour. Le prix de la farine sur le marché devrait baisser de 15 %. Le blé provient notamment de Russie.

23/11 - Une zone agro-industrielle en projet à Toliara. Le complexe s'étalera sur 120 ha et abritera des unités de transformation de riz, de grains secs, de tubercules, d'huile végétale, de produits issus des petits ruminants ainsi que des produits halieutiques. « *Il y aura quatre centres d'agrégation de services agricoles dans la zone pour assurer la production et la qualité des matières premières ainsi que les traitements post-*

⁷ https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/focus/20201106-madagascar-au-sud-du-pays-on-meurt-de-faim#_
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/11/23/mourir-de-faim-dans-le-sud-de-madagascar_6060840_3212.html
Cf. Blog Justmad - <https://p6.storage.canalblog.com/66/68/448497/128110330.pdf>

récolte. Des développeurs mettront en place les infrastructures et les entreprises locales et étrangères pourront y avoir accès », annonce le ministère de l'industrie. Le projet est financé par la BAD et fait appel au partenariat public-privé.

19/11 - Ambatovy : Pas encore de date précise pour la reprise des activités après la pandémie. « On doit poursuivre un processus complexe entre la mine, le pipeline et l'usine. Pour l'instant, nous sommes en train de faire revenir nos employés tant nationaux que ceux qui sont à l'étranger. Après cela, il y aura des travaux préparatifs qui dureront quelques mois », a précisé le vice-président d'Ambatovy lors de la visite de l'ambassadeur du Japon sur le site de Toamasina. L'entreprise japonaise Sumitomo, actionnaire majoritaire, est aussi le plus grand investisseur du Japon en Afrique. Ambatovy joue un rôle très important dans l'économie malgache. 9 000 emplois directs en dépendent et l'activité génère l'apport de plusieurs centaines de millions de dollars de devises. Le nickel et le cobalt représentent 30 % des recettes d'exportation du pays. En 2019, les achats de biens et services locaux se sont élevés à 220 millions de dollars. 7 000 employés ont bénéficié d'une formation.

20/11 – 1 594 sociétés exportatrices et 1 660 sociétés importatrices sont en situation irrégulière. Selon le ministère des finances, leurs comptes de gestion des opérations de change ont été suspendus jusqu'au rapatriement de leurs devises à Madagascar. Les sanctions avaient été levées durant l'état d'urgence sanitaire pour les sociétés ayant atteint un taux de rapatriement de plus de 80 %. Les opérateurs ont jusqu'à la fin du mois pour régulariser leur situation. D'après le DG du Trésor, « des entreprises attendent une hausse de la valeur de l'Ariary avant de procéder au rapatriement de devises. Dans ce cas, il s'agit de spéculation ». En septembre, Andry Rajoelina avait déjà dénoncé un faible taux de rapatriement de devises dans la filière vanille. « Seules 35 % des recettes d'exportation de la vanille sont rapatriées », avait-t-il révélé. L'Ariary s'est déprécié de 11,4 % par rapport à l'euro et de 3,9 % par rapport au dollar entre janvier et septembre 2020.

20/11 - Madagascar prend son temps avant d'intégrer l'accord de libre-échange africain. La pleine participation à la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) en est encore au stade des préparations, indique Lantsoa Rakotomalala, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. La Grande île doit se mettre en condition afin de pouvoir tirer le maximum d'avantages de cet accord signé en 2018 et qui doit encore être ratifié par le Parlement. « Afin de pouvoir nous lancer dans un marché de plus d'un milliard de personnes, nous devons encore renforcer toutes les chaînes de valeurs de notre industrie, allant de l'agriculture, la transformation et la commercialisation », explique le ministre. Le principal danger réside dans l'afflux incontrôlé des marchandises étrangères qui porteraient un coup fatal à l'industrie locale. Une situation que l'on connaît déjà, à moindre échelle.

23/11 - Le riz devient hors de prix. Les mesures prises par les autorités pour juguler son cours peinent à porter leurs fruits. Consommer du riz devient un luxe pour une partie de la population, à la recherche d'alternatives moins coûteuses, alors que la céréale constitue en temps normal l'alimentation de base de tout Malgache. La variété locale a connu une augmentation de prix de près de 20 % en quelques semaines. Le riz d'importation est introuvable sur les marchés. Cette situation marque l'échec de la politique de l'Etat qui avait pour objectif d'importer directement des produits de première nécessité afin de mieux gérer les prix à la consommation. Une partie de la hausse actuelle est attribuée à la flambée des cours sur le marché international, couplée à la dévaluation de l'Ariary. Sans oublier les opérateurs opportunistes qui surfent sur cette vague pour spéculer. Le ministère chargé du commerce indique que les résultats d'une enquête sur la situation de la production locale indiquent la présence d'un « stock disponible non encore écoulé au niveau des greniers de riz du pays. » Il annonce l'arrivée prochaine de cargaisons pour couvrir les besoins de la période de soudure.

23/11 - La production de paddy a atteint 4 680 630 tonnes cette année contre 3 722 304 tonnes en 2015. Cela représente 2 400 000 tonnes de riz blanc, dont le besoin s'élève à 2 780 000 tonnes. Avec le concours du projet Papriz II (Projet d'amélioration de la Productivité Rizicole) mené par le ministère et la Jica (Agence japonaise de coopération internationale), le rendement moyen a atteint cette année 5 tonnes/ha dans 11 régions. Quelques années plus tôt, il était d'environ 2,45 tonnes/ha. Le projet de loi de finances 2021 prévoit par ailleurs une augmentation de 9 000 ha de la surface rizicole cultivée afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en 2023. Madagascar doit encore importer du riz pour combler le déficit national. Pour l'année 2020, les importations sont évaluées à 45 000 tonnes. La plupart des ménages consomment du riz trois fois par jour et la consommation moyenne est de 138 kg/habitant/an en milieu rural et 118 kg/habitant/an en milieu urbain.

Taux de change au 30/11/20 : 1 euro = 4 655 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info.